

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00101 Numéro SIREN : 330 033 127 Nom ou dénomination : SURAVENIR

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt 4723

Etats Financiers au 31 décembre 2021

Directoire du 22 mars 2022

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
1	2-Actifs Incorporels	8 030	8 610
	2-Actifs incorporels	8 030	8 610
1;2;3;4	3-Placements	37 063 190	35 448 831
	3A-Terrains et constructions	888 631	898 030
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	2 325 560	996 847
	3C-Autres placements	33 848 999	33 553 954
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
11	5-Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	79 138	18 259
	5B-Provisions d'assurance vie	39 893	43
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	4 406	2 525
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	11 663	9 027
	5G-Provisions d'égalisation	1 747	2 044
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	21 429	4 619
6;3	6-Créances	169 533	141 305
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	56 348	48 679
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	56 348	48 679
	6C-Autres créances	113 185	92 626
	6CA-Personnel	4	6
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	3 103	11 880
	6CC-Débiteurs divers	110 078	80 740
	7-Autres Actifs	9 817	32 164
	7A-Actifs corporels d'exploitation	305	331
	7B-Comptes courants et caisse	9 512	31 833
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	620 885	681 785
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	289 716	307 565
	8C-Autres comptes de régularisation	331 168	374 219
	TOTAL DE L'ACTIF	56 671 800	51 666 030

Notes	B I L A N - P A S S I F (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
9	1-Capitaux propres	2 138 517	1 965 797
	1A-Capital social	1 175 000	1 111 000
	1B-Primes liées au capital	308 348	268 732
	1D-Autres réserves	77 767	73 082
	1E-Report à nouveau	407 815	340 053
	1F-Résultat de l'exercice	169 588	172 931
3;10	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
11	3-Provisions techniques brutes	32 608 831	32 539 241
	3B-Provisions d'assurance vie	30 775 970	30 883 173
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	295 332	289 185
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	68 935	68 520
	3E-Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	1 348 326	1 198 530
	3G-Provisions pour égalisation	21 975	37 236
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	64	63
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	98 230	62 535
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
12	5-Provisions	4 490	5 688
	5-Provisions	4 490	5 688
13	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 635	8 250
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 635	8 250
14;3	7-Autres dettes	2 181 840	828 865
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	181 975	176 074
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	13 546	7 709
	7D-Dettes envers les établissements de crédit	24 452	12 476
	7E-Autres dettes	1 961 868	632 606
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 804 699	488 343
	7EC-Personnel	7 289	7 211
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	24 948	16 529
	7EE-Créanciers divers	124 932	120 522
5;7	8-Comptes de régularisation passif	408 279	383 112
	8-Comptes de régularisation passif	408 279	383 112
	TOTAL DU PASSIF	56 671 800	51 666 030

Notes	Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
3	1 - Engagements reçus	95 029	97 977
	1A - Avals, cautions et garanties reçus	19 339	20 637
	1B - Autres engagements reçus	75 690	77 339
3	2 - Engagements donnés	1 489 474	1 645 053
	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 459 036	1 619 982
	2E - Autres engagements donnés	30 438	25 071
13	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	11 760	7 487
3;15	5 - Encours d'instruments financiers à terme	3 539 238	3 618 871

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	70 300	-13 092	57 208	59 297
	1A-Primes	70 300	-13 092	57 208	59 297
	2-Produits placements alloués	3 321		3 321	3 425
	2-Produits placements alloués	3 321		3 321	3 425
	3-Autres produits techniques	570		570	756
	3-Autres produits techniques	570		570	756
16	4-Charges des sinistres	-36 249	6 334	-29 914	-32 727
	4A-Prestations et frais payés	-35 834	3 699	-32 135	-33 374
	4B-Charges de provisions pour sinistres	-415	2 636	2 221	647
16;17; 18	5-Charges des autres provisions techniques	-35 695	16 811	-18 885	-27 732
	5-Charge des autres provisions techniques	-35 695	16 811	-18 885	-27 732
22;23; 24;25	7-Frais acquisition et administration	-33 336	881	-32 456	-31 594
	7A-Frais acquisition	-25 777		-25 777	-25 155
	7B-Frais administration	-7 559		-7 559	-7 637
	7C-Commissions reçues des réassureurs		881	881	1 198
	8-Autres charges techniques	-1 730		-1 730	-1 966
	8-Autres charges techniques	-1 730		-1 730	-1 966
	9-Variation de la provision pour égalisation	9 272	-4	9 268	-366
	9-Variation de la provision pour égalisation	9 272	-4	9 268	-366
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE	-23 548	10 929	-12 619	-30 908

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	4 975 787	-26 677	4 949 111	4 133 402
	1-Primes	4 975 787	-26 677	4 949 111	4 133 402
19	2-Produits des placements	1 174 592		1 174 592	1 206 906
	2A-Revenus des placements Vie	925 194		925 194	964 887
	2B-Autres produits des placements Vie	183 067		183 067	135 385
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	66 330		66 330	106 634
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	1 868 885		1 868 885	2 324 397
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	1 868 885		1 868 885	2 324 397
	4-Autres produits techniques	7 914		7 914	6 049
	4-Autres produits techniques	7 914		7 914	6 049
17	5-Charges de sinistres	-3 209 257	8 946	-3 200 311	-2 879 606
	5A-Prestations et frais payés	-3 203 110	7 065	-3 196 044	-2 849 726
	5B-Charges des provisions pour sinistres	-6 147	1 881	-4 266	-29 879
	6-Charges de provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-2 968 677	39 557	-2 929 120	-1 212 441
	6A-Provisions d'assurance Vie	411 465	39 849	451 314	719 966
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	-3 386 132		-3 386 132	-1 954 616
	6C-Autres provisions techniques	5 990	-293	5 697	22 208
21	7-Participation aux résultats	-488 607		-488 607	-505 337
	7-Participation aux résultats	-488 607		-488 607	-505 337
22;23; 24;25	8-Frais d'acquisition et administration	-342 747	2 390	-340 357	-298 120
	8A-Frais acquisition	-126 060		-126 060	-112 399
	8B-Frais administration	-216 687		-216 687	-188 545
	8C-Commissions reçues des réassureurs		2 390	2 390	2 824
19	9-Charges des placements	-349 701		-349 701	-366 227
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-159 037		-159 037	-128 398
	9B-Autres charges de placements	-143 539		-143 539	-125 493
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-47 125		-47 125	-112 336
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-442 326		-442 326	-2 129 772
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-442 326		-442 326	-2 129 772
	11-Autres charges techniques	-35 379		-35 379	-34 753
	11-Autres charges techniques	-35 379		-35 379	-34 753
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	190 485	24 217	214 701	244 497

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2021	OPERATIONS NETTES 31/12/2020
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	-12 619	-30 908
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	214 701	244 497
19;26	3-Produits des placements	48 552	48 819
	3A-Revenus des placements	38 244	39 030
	3B-Autres produits des placements	7 567	5 476
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	2 742	4 313
19;26	5-Charges des placements	-14 455	-14 814
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-6 574	-5 194
	5B-Autres charges des placements	-5 932	-5 075
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 948	-4 544
26	6-Produits placements alloués compte Non Vie	-3 321	-3 425
	6-Produit des placements alloués compte Non Vie	-3 321	-3 425
26	7-Autres Produits Non Techniques	6 936	2 113
	7-Autres Produits Non Techniques	6 936	2 113
26	8-Autres Charges Non Techniques	-2 296	-11 243
	8-Autres Charges Non Techniques	-2 296	-11 243
26	9-Résultat exceptionnel Non Technique	0	-4 790
	9A-Produits exceptionnels	0	357
	9B-Charges exceptionnelles	0	-5 147
	10-Participation des salariés	-2 510	-3 063
	10-Participation des salariés	-2 510	-3 063
27	11-Impôts sur les bénéfices	-65 402	-54 256
	11-Impôts sur les bénéfices	-65 402	-54 256
	RESULTAT GLOBAL	169 588	172 931

Annexe 2021

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS	9
GENERALITES	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	10
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	13
COMPTES COURANTS	13
CAPITAUX PROPRES	13
PASSIFS SUBORDONNES	14
PROVISIONS TECHNIQUES	14
PROVISIONS	15
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	16
COMPTE DE RESULTAT	16
PLAN D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE	18
INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	19
1 - ACTIFS IMMOBILISES	19
2 - CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	21
4 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	22
5 - PRIMES ET DECOTES	23
6 - CREANCES	23
7 - COMPTES DE REGULARISATION	23
8 - OPERATIONS EN DEVICES	24
9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	24
10 - PASSIFS SUBORDONNES	25
11 - PROVISIONS TECHNIQUES	25
12 - PROVISIONS	26
13 - ENGAGEMENTS DE REASSURANCE	26
14 - DETTES	26
15 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	27
16 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS	27
17 - PRESTATIONS	28
18 - ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE	28
19 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	29
20 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	29
21 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	30
22 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	30
23 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	31
24 - EFFECTIFS MOYENS	31
25 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	31
26 - RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	32
27 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	32
28 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	32
APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT	33

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

GENERALITES

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement 2016-12 du 12 décembre 2016).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

Consolidation :

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée à la Covid 19

Les conséquences de cette crise sur les comptes de Suravenir au 31/12/2020 et 31/12/2021 sont restées limitées. L'impact le plus important sur le résultat net de Suravenir correspond à la contribution au fonds de solidarité Covid 19 comptabilisée en charges exceptionnelles pour 5147 K€ en 2020 (cette contribution n'a pas été reconduite en 2021). De façon accessoire, la crise avait eu pour effet une baisse des frais de déplacements, de missions et représentations en 2020 ; ils sont restés à un niveau plus faible qu'avant la pandémie encore en 2021. Il n'est pas possible pour les autres impacts de distinguer ceux liés à la crise sanitaire et ceux liés aux autres facteurs.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

- Terrain	Non amorti
- Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
- Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
- Clos et couvert	25 ans
- Lots techniques	20 ans
- Agencements	10 ans

Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

Autres placements

- Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un événement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

- Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

- ✓ Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

- ✖ *Champ des instruments de capitaux analysés*

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du "filtre" c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20% de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30% en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2021, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20% comme en 2020.

- ✖ *Modalités de calcul de la PDD*

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.
 - Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Le taux retenu pour l'année 2021 est de 6% (taux sans risque retenu à 0% et prime de risque à 6%).
 - La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.
 - Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.
- ✓ Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4-Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
 - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché et font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible ;
 - ou pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.
- Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...
- Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation selon l'évolution générale du marché. Les organismes de placement collectif immobilier et les sociétés immobilières non cotées sont valorisés avec la dernière valeur liquidative déterminée par les sociétés de gestion. Les sociétés foncières cotées sont valorisées au dernier cours de clôture connu ou, lorsque la liquidité des titres est insuffisante, sur la base de l'actif net réévalué.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

Opérations en devises

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. A la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--------|
| - matériels informatiques | 5 ans |
| - autres mobiliers et matériels | 10 ans |

COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1^{er} janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

PASSIFS SUBORDONNES

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

Pour l'activité Vie et Capitalisation, les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribuées,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.
- de rentes sont calculées à partir des tables TGH05 / TGF05 et du taux technique retenu à la conversion sur le périmètre des contrats Epargne Retraite Entreprise, à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion pour les autres contrats.

Les provisions mathématiques des garanties plancher des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

La provision pour participation aux bénéfices représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéfices est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

La provision globale de gestion est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction de la moyenne des données réelles des 3 derniers exercices.

Une provision pour aléas financiers est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

Pour l'activité Prévoyance (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'incapacité de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50%) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 0%.

Les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres survenus mais non encore connus sont égales à la différence entre les charges ultimes de prestations par survenance (estimées à partir des triangles de règlements passés - méthode statistique "chain ladder") et la somme des prestations déjà versées et les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres connus déjà constituées.

Les **provisions mathématiques** liées au risque décès sont calculées, tête par tête, à partir d'une table d'expérience calibrée par âge et par sexe, certifiée par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 0 %.

La provision pour risques croissants est constituée pour les opérations d'assurance contre les risques d'incapacité de travail. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est calculée à partir d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50%) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C), d'une table d'incidence et d'un taux d'actualisation égal à 0 %.

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice serait égale, le cas échéant, au huitième du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

COMPTE DE RESULTAT

Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance.

Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

Impôts

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE

SURAVENIR proposait un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites, jusqu'à la fin de sa commercialisation au 01/10/2020. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation. Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

1 - ACTIFS IMMOBILISES

	Valeur brute					Amortissements et dépréciations (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Valeur nette N-1	Valeur nette N
	Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Paie- ments des échéances des titres amortis-	Valeur Brute N	Amortis- sements N-1	Dotation	Reprise	Amortis- sements N		
Actifs incorporels											
Autres immobilisations incorporelles	27 208	1 108	42	-	28 274	18 598	1 646	-	20 244	8 610	8 030
Total actifs incorporels	27 208	1 108	42	-	28 275	18 598	1 646	-	20 245	8 610	8 030
Placements immobiliers											
Terrains et constructions	1 133 382	103 820	87 737	-	1 149 465	236 703	29 065	-	265 768	896 679	883 697
Terrains non construits	1 258	51	-	-	1 309	-	-	-	-	1 258	1 309
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	584 794	1 860	-	-	586 654	224 269	28 465	-	252 735	360 524	333 920
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	531 080	101 900	87 737	-	545 243	-	-	-	-	531 080	545 243
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	16 250	9	-	-	16 259	12 433	600	-	13 033	3 817	3 226
Terrains et constructions en cours	1 350	5 461	1 877	-	4 934	-	-	-	-	1 350	4 934
Immeubles en cours	1 325	5 453	1 860	-	4 918	-	-	-	-	1 325	4 918
Immeubles d'exploitation en cours	25	8	17	-	16	-	-	-	-	25	16
Total placements immobiliers	1 134 732	109 281	89 614	-	1 154 399	236 703	29 065	-	265 768	898 030	888 631
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation											
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	471 145	28 716	-	-	499 861	-	-	-	-	471 145	499 861
Autres titres de placement dans les entreprises liées	525 702	1 299 997	-	-	1 825 699	-	-	-	-	525 702	1 825 699
Total placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	996 847	1 328 713	-	-	2 325 560	-	-	-	-	996 847	2 325 560
Total général	2 158 788	1 439 102	89 656	-	3 508 233	255 301	30 711	-	286 012	1 903 487	3 222 221

2 - CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct. ou indirect.	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Divi- dendes	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
A) Entreprises d'assurance										
Néant										
B) Autres entreprises										
CHÂTEAU CALON SEGUR *	207 754	207 754	Paris	SAS	95,0%	220 601	2 958	2 946	2 047	206 777 029
LES TERROIRS DE SURAVENIR *	122 182	122 182	Brest	SAS	100,0%	97 485	62	-696	0	0
SAS PREIM HEALTHCARE	70 850	70 850	Paris	SAS	20,7%	359 453	61 814	51 457	6 105	34 105 928
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP*	38 664	38 664	Paris	SAS	23,4%	160 255	13 578	9 612	2 781	357 182
PRIMONIAL EUROP. RESIDENTIAL FUND	20 000	20 000	Luxembourg	SCA	16,9%	137 626	35 522	18 395	871	20 000 000
C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable										
SCI PREIM RETAIL 2	28 572	18 710	Paris	SCI	38,0%	39 046	8 435	-3 084	0	28 572
SCI NANTERRE IMMO	47 000	47 000	Paris	SCI	31,2%	103 360	12 109	-868	0	47 000
SCI USUFRUIMMO	72 213	72 213	Paris	SCI	100,0%	66 759	11 292	2 036	3 182	1 000 000
SCI PASTEUR	40 000	40 000	Paris	SCI	19,5%	83 881	21 080	7 931	1 188	572 112
SCI NODA	25 472	25 472	Paris	SCI	19,9%	100 387	12 221	4 871	889	25 472
CLOVERHOME	21 083	21 083	Paris	SCI	50,0%	39 451	2 633	2 545	1 238	2 250 000
SCI ARDEKO	30 140	30 140	Paris	SCI	20,0%	122 538	10 733	3 245	687	301 395
MARSEILLE CITY	52 000	52 000	Paris	SCI	19,1%	202 310	19 439	-2 014	39	5 200 000
VINCI HOLDING	48 560	48 560	Paris	SCI	100,0%	39 866	1 818	235	1 120	3 999 999
SCI SURAVENIR PIERRE	8 893	8 893	Brest	SCI	100,0%	10 147	494	2 784	0	17 743
SCI PROGRESSION PIERRE	59 783	59 783	Brest	SCI	100,0%	56 116	2 943	7 857	0	209 654
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	33 000	Paris	SCI	19,9%	152 529	13 370	2 922	1 304	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLE	16 118	16 118	Paris	SCI	31,5%	49 698	6 490	3 019	1 102	1 611 785
SCI PREIM NEWTIME	20 285	20 285	Paris	SCI	19,9%	92 643	9 005	4 234	858	20 285
SCI PREIM HOSPITALITY	44 278	44 278	Paris	SCI	17,8%	184 900	23 342	3 504	562	442 780

La colonne dividendes correspond aux dividendes reçus par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCI, FCT, FCPR,... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2020 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du Bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
ACTIF DU BILAN			
Placements détenues dans ces entreprises	2 325 560	1 825 699	499 861
Placements hors placements dans les entreprises liées et participations	34 737 630	281 220	545 243
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	18 721 207	781 964	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	56 348		
Autres créances	113 185	26 500	
Comptes courants et caisse	9 512	9 252	
PASSIF DU BILAN			
Passifs subordonnés	600 000	600 000	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurances	195 521	120 763	
Dettes auprès des établissements de crédit	24 452	13 182	
Autres dettes	1 961 868	1 313 105	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
Engagements reçus	95 029	73 369	
Engagements donnés	1 489 474	87 539	
Valeurs reçues en nantissement	11 760		
Encours d'instruments financiers à terme	3 539 238		

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.

4 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Exercice N			Exercice N -1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
<i>Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE</i>						
I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)						
récapitulatif des placements par nature						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 154 399	863 914	1 357 374	1 134 732	889 770	1 346 997
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 757 673	2 691 945	2 795 448	2 801 051	2 758 271	2 838 894
IFT stratégie de rendement						
puts						
ventes à terme de devises			73			13
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 438 376	1 437 740	2 017 272	1 395 425	1 394 571	1 746 164
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 548 287	1 548 287	1 556 008	1 211 778	1 211 778	1 220 250
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 936 233	27 817 377	29 071 882	27 916 128	27 880 740	29 810 284
IFT stratégie de rendement						
swaps						
caps			- 86 080			- 105 703
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	1 206 670	1 206 669	1 225 349	1 187 068	1 187 066	1 228 224
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	1 420 083	1 420 083	1 418 918	117 741	117 741	123 101
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
- Placements immobiliers	4 789 862	4 789 862	4 789 862	3 870 168	3 870 168	3 870 168
- Titres à revenu variable	287 934	287 934	287 934	155 711	155 711	155 711
- O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 781 399	1 781 399	1 781 399	1 227 946	1 227 946	1 227 946
- Autres O.P.C.V.M.	10 194 774	10 194 774	10 194 774	8 428 985	8 428 985	8 428 985
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 667 302	1 667 302	1 667 302	1 652 266	1 652 266	1 652 266
Total des placements	56 182 991	55 707 286	58 163 522	51 099 000	50 775 014	53 648 991
Total des IFT			- 86 006			- 105 690
récapitulatif des placements par mode d'estimation						
- Placements évalués selon l'article R. 343-9	23 473 483	23 377 412	24 492 626	22 431 320	22 409 535	24 162 211
- Placements évalués selon l'article R. 343-10	13 988 236	13 608 602	14 949 624	13 332 603	13 030 403	14 151 703
- Placements évalués selon l'article R. 343-13	18 721 271	18 721 271	18 721 271	15 335 077	15 335 077	15 335 077
Total des placements	56 182 991	55 707 286	58 163 522	51 099 000	50 775 014	53 648 991
récapitulatif des placements par affectation						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	55 267 779	54 794 758	57 235 879	50 154 198	49 832 365	52 685 990
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants						
- Valeurs affectées aux provisions techniques légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	638 149	635 464	650 579	652 092	649 939	670 291
- Autres affectations ou sans affectation	277 064	277 064	277 064	292 710	292 710	292 710
Total des placements	56 182 991	55 707 286	58 163 522	51 099 000	50 775 014	53 648 991
II - AUTRES ACTIFS						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	286 536	286 536	286 536	334 409	334 409	334 409

Une provision pour dépréciation figure dans les comptes pour un montant de 132 826 K€ au 31/12/2021 (contre 78 390 K€ au 31/12/2020).

Au 31/12/2021, le montant des produits structurés (incluant les SPV) enregistrés dans les placements évalués selon les articles R.343.10 et R343-9 s'élève à 4 464 M€ en valeur nette comptable et 4 549 M€ en valeur de réalisation.

Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

5 - PRIMES ET DECOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
Exercice N	Obligations	24 279 411	-408 279	331 168	-422 820	170 417	23 949 897
Exercice N-1	Obligations	24 677 623	-383 112	374 219	-435 606	158 642	24 391 766

6 - CREANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	56 348	48 679
Autres créances	113 185	92 626
Etat, organismes sociaux, collectivité publiques	3 103	11 880
Produits à recevoir (notamment commissions)	43 488	26 474
Charges constatées d'avance	144	74
Divers	66 451	54 198
Total	169 533	141 305

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 33 633 K€ et celle à plus de 5 ans à 1 114 K€.

7 - COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
Comptes de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	289 716	307 565
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	331 168	374 219
Total - Comptes de régularisation Actif	620 884	681 784
Comptes de régularisation passif		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	408 279	383 112
Total - Comptes de régularisation Passif	408 279	383 112

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar américain	6 582		5 261	
Total devises	6 582		5 261	
Euro	56 665 218	56 671 800	51 660 769	51 666 030
Total bilan	56 671 800	56 671 800	51 666 030	51 666 030

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Augmentation capital	Autres augmentations	Autres diminutions (dont diminutions de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital							
Capital social	1 111 000		64 000				1 175 000
Primes liées au capital social	268 732		39 616				308 348
Sous total capital	1 379 732		103 616				1 483 348
Réserves							
Réserves indisponibles	26	9					35
Réserves réglementées	70 890	725		15 555	11 606		75 565
Réserve de capitalisation	62 498			15 555	11 606		66 447
Réserve pour fonds de garantie	8 392	725					9 118
Autres réserves	2 166						2 166
Sous total réserves	73 082	735		15 555	11 606		77 767
Autres éléments							
Report à nouveau	340 053	67 762					407 815
Résultat de l'exercice	172 931	-172 931				169 588	169 588
Sous total autres éléments	512 983	-105 169				169 588	577 403
Total	1 965 797	-104 434	103 616	15 555	11 606	169 588	2 138 517

Le montant des dividendes versés en 2021 au titre de l'année 2020 s'élève à 104 434 K€. Le paiement du dividende a été réalisé en actions pour un montant de 103 616 K€.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 117 500 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

10 - PASSIFS SUBORDONNES

	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05% puis E3M+2,30%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)
Emprunt Tier2 17	500 000 K€	22/12/2017	20 ans	2,645% puis E3M + 1,87%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2027)
Total	600 000 K€				

Le remboursement de ces emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

11 - PROVISIONS TECHNIQUES

	Exercice N			Exercice N-1		
	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance
Provisions d'assurance vie	30 775 970	39 893	30 736 077	30 883 173	43	30 883 129
dont provision globale de gestion	20 457	0	20 457	17 049	0	17 049
dont provision pour garantie plancher	55	0	55	75	18	57
Provisions pour sinistres vie	295 332	4 406	290 926	289 185	2 525	286 660
Provisions pour sinistres non vie	68 935	11 663	57 272	68 520	9 027	59 492
Provisions pour participation aux bénéfices	1 348 326	0	1 348 326	1 198 530	0	1 198 530
Provisions pour égalisation vie	16 239	1 256	14 983	22 229	1 549	20 680
Provisions pour égalisation non vie	5 736	491	5 245	15 008	495	14 513
Autres provisions techniques vie	64	0	64	63	0	63
Provisions pour risque croissant	98 230	21 429	76 800	62 535	4 619	57 916
Provisions techniques des contrats en unités de compte	18 721 207	0	18 721 207	15 335 077	0	15 335 077
Total	51 330 038	79 138	51 250 900	47 874 318	18 259	47 856 059

12 - PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotation à la provision	Reprise de provision	Exercice N
Provisions pour risques et charges				
Engagements de retraite et avantages similaires	1 585	0	103	1 482
litiges assurés	746	7	69	684
Autres litiges	3 357	0	1 033	2 324
Total Provisions (autres que techniques)	5 688	7	1 205	4 490

13 - ENGAGEMENTS DE REASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	11 760	7 487
Espèces reçues en garantie	8 635	8 250
Total	20 395	15 737

14 - DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	181 975	176 074
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 546	7 709
Dettes envers les établissements de crédit	24 452	12 476
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 664	9 343
Titres mis en pension	1 800 035	479 000
Dettes sociales	10 286	8 494
Dettes fiscales	21 951	15 247
Charges à payer (notamment frais de mandats de gestion des actifs)	18 832	26 900
Autres dettes	106 100	93 623
Total	2 181 840	828 865

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
OPTIONS					
Couverture du portefeuille obligataire	3 508 800		88 150		
VENTES A TERME					
Devises	30 438				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :

La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée).

L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :

La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois.

En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les en-cours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture.

A l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des en-cours en devises à cette date.

16 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	68 520	68 055
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	28 462	28 568
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	42 343	44 141
Boni / Mali (brut de réassurance)	- 2 285	- 4 654

17 - PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	825 027	809 551
Arrérages	35 401	32 761
Rachats	2 373 355	2 043 783
Autres prestations	5 160	4 463
Sinistres à payer	6 562	30 392
Total	3 245 505	2 920 950

18 - ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2017	2018	2019	2020	2021
2017	Réglements	5 534				
	Provisions	32 024				
	Total des sinistres (S)	37 558				
	Primes acquises (P)	61 125				
	Pourcentage (S/P)	61,4%				
2018	Réglements	19 516	5 047			
	Provisions	22 681	29 508			
	Total des sinistres (S)	42 197	34 555			
	Primes acquises (P)	61 125	64 916			
	Pourcentage (S/P)	69,0%	53,2%			
2019	Réglements	25 192	19 752	5 604		
	Provisions	5 905	16 598	27 189		
	Total des sinistres (S)	31 098	36 350	32 792		
	Primes acquises (P)	61 125	64 916	68 096		
	Pourcentage (S/P)	50,9%	56,0%	48,2%		
2020	Réglements	27 533	26 337	21 488	5 481	
	Provisions	4 235	7 804	18 021	24 379	
	Total des sinistres (S)	31 768	34 142	39 509	29 860	
	Primes acquises (P)	61 125	64 916	68 096	70 465	
	Pourcentage (S/P)	52,0%	52,6%	58,0%	42,4%	
2021	Réglements	28 663	29 648	28 574	19 522	5 308
	Provisions	3 306	4 226	6 803	16 932	26 592
	Total des sinistres (S)	31 969	33 874	35 377	36 454	31 900
	Primes acquises (P)	61 125	64 916	68 096	70 465	70 300
	Pourcentage (S/P)	52,3%	52,2%	52,0%	51,7%	45,4%

19 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations	915	16 130	17 045	15 369
Revenus des placements immobiliers	2 764	224 613	227 378	231 770
Revenus des autres placements	8 760	702 235	710 995	748 014
Autres revenus financiers (commissions honoraires)	36 772	95 090	131 862	96 986
Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)	49 212	1 038 068	1 087 280	1 092 139
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios : poste 9a cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662)	38 514	115 049	153 563	122 015

20 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	- 411 465	- 719 965
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	543 785	521 653
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 259 500	- 238 499
Autres (dont transferts et reclassements de provisions)	19 977	7 509
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture (3B)	- 107 203	- 429 302

21 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2017	2018	2019	2020	2021
Participation aux résultats totale	633 953	628 737	578 814	505 338	488 607
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	379 831	468 538	402 143	337 894	338 810
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	254 122	160 199	176 671	167 444	149 797
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du code des assurances					
Provisions mathématiques moyennes	28 578 927	29 283 739	30 475 007	31 019 142	30 718 980
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	580 005	585 732	560 171	496 296	447 252
Montant effectif de la participation aux résultats					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	379 831	468 538	402 143	337 894	338 810
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	254 122	160 199	176 671	167 444	149 797

22 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	30 128	27 461
Impôts et taxes	18 954	18 222
Commissions	420 139	358 319
Dont commissions aux intermédiaires	420 118	358 290
Dont autres commissions	21	29
Achats et autres charges externes	60 163	49 125
Amortissements et provisions	2 329	2 942
Autres charges de gestion courante	54 491	63 626
Total charges par nature	586 203	519 694

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	5 104	4 406
Frais d'acquisition	151 837	137 554
Frais d'administration	224 246	196 182
Frais internes et externes de gestion des placements	165 611	133 592
Autres charges techniques	37 109	36 718
Autres charges non techniques	2 296	11 243
Total charges par destination	586 203	519 694

23 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	16 620	15 574
Charges sociales	11 484	10 639
Commissions versées au personnel commercial	1 672	1 080
Autres (dont CICE)	352	168
Total	30 128	27 461

Conformément à l'article 244 quater C du CGI, le CICE a été affecté en 2021 à des efforts de prospection via diverses opérations commerciales et publicitaires.

24 - EFFECTIFS MOYENS

	Exercice N		Exercice N-1	
	PERSONNEL COMMERCIAL	AUTRE PERSONNEL	PERSONNEL COMMERCIAL	AUTRE PERSONNEL
Effectif moyen du personnel				
Cadres	37	187	37	175
Non cadres	4	157	5	147
Total	41	344	42	322

Les effectifs présentés correspondent au nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) employés directement par la société en contrats à durée indéterminée et durée déterminée, stagiaires exclus.

25 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 48 K€ en 2021 contre 58 K€ en 2020.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune engagement n'a été accordé en leur faveur.

26 - RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Produits		
Autres produits non techniques (incluant réserve de capitalisation)	4 044	503
Récupérations	2 893	1 610
Produits des placements	48 553	48 820
Total produits non techniques	55 489	50 933
Charges		
Charges financières	14 455	14 814
Produits financiers alloués compte non vie	3 321	3 425
Autres charges non techniques (incluant réserve de capitalisation)	2 296	11 243
Total charges non techniques	20 072	29 482
Total résultat non technique	35 417	21 451

Le résultat exceptionnel est nul en 2021 contre -4 790 K€ en 2020. Il comprenait en 2020 la contribution de Suravenir au fonds de solidarité Covid 19 pour -5147 K€.

27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Charge fiscale différée non comptabilisée dans les comptes sociaux :

	Exercice N	Exercice N-1
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 25,83% (28,41% en N-1)	10 116	5 555
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 25,83%	5 009	4 751
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 25,83% (28,41% en n-1)		
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 25,83%	-15 705	-12 723
Total	-580	-2 417

Les taux d'imposition appliqués tiennent compte de la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés et des délais de retournement envisagés pour les retraitements fiscaux.

Suravenir fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Mutuel Arkéa. Sur les exercices 2020 et 2021, la charge d'impôt correspond à l'impôt que Suravenir aurait payé si la société était imposée séparément.

28 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2021 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021.

Le conflit en Ukraine pourrait avoir des impacts significatifs sur l'environnement de la société. Les expositions directes de Suravenir sur la Russie et l'Ukraine sont nulles dans les fonds en euros et peu significatives sur les unités de comptes.

APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT

Approche Analytique du résultat vie au 31 décembre 2021

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP
1. Primes	121 439	49 383	1 630 678	10 253
2. Charges des prestations	134 526	16 741	2 053 578	7 542
3. Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-13 955	52 714	-440 415	-2 061
4. Ajustement des ACAV	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	868	-20 072	17 515	4 771
5. Frais d'acquisition	888	13 384	12 708	1 033
6. Autres charges de gestion nettes	7 971	6 495	89 375	1 339
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 859	19 879	102 083	2 372
7. Produits net des placements	45 220	1 089	650 561	2 563
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	35 216	0	434 282	1 845
C - SOLDE FINANCIER	10 004	1 089	216 279	718
14. Primes cédées	0	10 116	0	2
15. Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	3 553	0	7
16. Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	39 873	0	-6
17. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
18. Commissions reçues des réassureurs	0	260	0	0
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	33 570	0	0
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	2 014	-5 292	131 711	3 117
HORS COMPTE				
19. Montants des rachats	134 076	0	1 443 236	1 675
20. Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 990	0	26 720	1 753
21. Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 004 345	20 895	29 016 293	115 450
22. Provisions techniques brutes à la clôture	2 052 976	76 805	29 197 072	114 521
23. Provisions techniques brutes moyennes	2 028 661	48 850	29 106 682	114 985

contrats collectifs en cas de décès	contrats collectifs en cas de Vie	contrat en unités de compte	contrats collectif Art L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	acceptation	Total général
155 204	8 322	2 938 086		62 424	0	4 975 787		4 975 787
39 531	237 783	691 463		28 094	0	3 209 257		3 209 257
1 348	-230 680	3 545 765		55 959	1	2 968 677		2 968 677
0	0	1 399 890		26 669	1	1 426 560		1 426 560
114 324	1 220	100 747		5 039	0	224 413		224 413
63 404	120	33 665		857	0	126 060		126 060
22 716	669	111 737		3 851	0	244 152		244 152
86 120	789	145 401		4 708	0	370 212		370 212
2 028	14 162	99 604		9 663	1	824 890		824 890
0	8 890	0		8 373	0	488 607		488 607
2 028	5 271	99 604		1 290	1	336 284		336 284
16 515	0	43		0	0	26 676		26 676
5 386	0	0		0	0	8 946		8 946
-293	0	-18		0	0	39 557		39 557
				0		0		0
2 129	0	0		0	0	2 390		2 390
-9 292	0	-62		0	0	24 217		24 217
20 939	5 702	54 888		1 621	1	214 701		214 701
0	223 710	557 419		0	0	2 373 355		2 373 355
0	4 496	0		0	0	39 959		39 959
90 927	746 569	15 086 315		647 400	63	47 728 256		47 728 256
90 988	524 027	18 467 727		632 956	64	51 157 138		51 157 138
90 958	635 298	16 777 021		640 178	63	49 442 697		49 442 697

Approche Analytique du résultat vie au 31 décembre 2020

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP
1. Primes	96 356	46 850	1 586 682	11 093
2. Charges des prestations	123 921	12 683	2 110 099	7 533
3. Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-28 057	2 911	-542 177	-625
4. Ajustement des ACAV	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	492	31 256	18 761	4 185
5. Frais d'acquisition	838	13 481	16 033	1 267
6. Autres charges de gestion nettes	7 330	5 165	95 281	1 934
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 168	18 646	111 314	3 201
7. Produits net des placements	45 275	454	660 861	2 596
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	35 903	0	446 337	2 103
C - SOLDE FINANCIER	9 372	454	214 525	493
14. Primes cédées	0	9 848	0	2
15. Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	2 727	0	0
16. Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	1
17. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	118	0	1
18. Commissions reçues des réassureurs	0	118	0	1
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	-7 003	0	-1
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	1 696	6 061	121 971	1 476
HORS COMPTE				
19. Montants des rachats	123 688	0	1 469 883	1 358
20. Intérêts techniques bruts de l'exercice	7 390	0	29 837	1 750
21. Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 999 366	19 291	29 285 654	114 066
22. Provisions techniques brutes à la clôture	2 004 345	20 895	29 016 293	115 450
23. Provisions techniques brutes moyennes	2 001 855	20 093	29 150 973	114 758

contrats collectifs en cas de décès	contrats collectifs en cas de Vie	contrat en unités de compte	contrats collectif Art L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	acceptation	Total général
151 469	30 138	2 117 575		112 918	0	4 153 080		4 153 080
41 809	61 618	494 254		33 029	0	2 884 945		2 884 945
-22 779	-35 234	1 760 768		77 921	1	1 212 729		1 212 729
0	0	192 032		2 593	1	194 625		194 625
132 439	3 754	54 585		4 561	0	250 032		250 032
58 189	-3	21 800		793	0	112 399		112 399
21 836	211	82 545		2 947	0	217 250		217 250
80 025	208	104 345		3 740	0	329 648		329 648
2 301	17 135	102 248		9 806	1	840 679		840 679
0	12 631	0		8 364	0	505 337		505 337
2 301	4 504	102 248		1 443	1	335 341		335 341
9 797	0	31		0	0	19 678		19 678
2 611	0	0		0	0	5 338		5 338
286	0	0		0	0	287		287
2 705	0	0		0	0	2 824		2 824
-4 194	0	-31		0	0	-11 228		-11 228
50 521	8 050	52 456		2 264	1	244 497		244 497
0	45 580	383 566		19 707	0	2 043 783		2 043 783
0	5 529	0		0	0	44 505		44 505
112 565	768 742	13 152 877		574 870	62	46 027 493		46 027 493
90 927	746 569	15 086 315		647 400	63	47 728 256		47 728 256
101 746	757 655	14 119 596		611 135	63	46 877 874		46 877 874

Approche Analytique du résultat non vie au 31 décembre 2021

	Domages corporels (contrats individuels)	Domages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1. Primes	17 166	53 133		70 300		70 300
1a primes	17 166	53 133		70 300		70 300
1b variation des primes non acquises						
2. Charges de prestations	20 116	42 556		62 672		62 672
2a prestations et frais payés	2 554	33 279		35 834		35 834
2b charges des provisions pour prestations diverses	17 561	9 277		26 838		26 838
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	-2 949	10 577		7 628		7 628
3. Frais d'acquisition	3 400	22 377		25 777		25 777
4. Autres charges de gestion nettes	2 726	5 993		8 720		8 720
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 126	28 370		34 497		34 497
5. Produits nets des placements	573	2 748		3 321		3 321
6. Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	573	2 748		3 321		3 321
7. Parts des réass. primes acquises	7 464	5 628		13 092		13 092
8. Parts des réass. prestations payées	1 840	1 859		3 699		3 699
9. Parts des réass. charges des provisions pour prestations	16 345	3 097		19 442		19 442
10. Part réass. participations résultats				0		0
11. Commissions reçues des réass.	143	738		881		881
D - SOLDE DE REASSURANCE	10 864	65		10 929		10 929
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	2 361	-14 980		-12 619		-12 619
HORS COMPTE						
12. Prov. primes non acquises (clôture)						
13. Prov. primes non acquises (ouverture)						
14. Provision pour SAP (clôture)	9 028	59 906		68 935		68 935
15. Provision pour SAP (ouverture)	10 119	58 401		68 520		68 520
16. Autres prov. techniques (clôture)	27 162	76 803		103 966		103 966
17. Autres prov. techniques (ouverture)	8 510	69 032		77 542		77 542

Approche Analytique du résultat non vie au 31 décembre 2020

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1. Primes	16 855	53 611		70 465		70 465
1a primes	16 855	53 611		70 465		70 465
1b variation des primes non acquises						
2. Charges de prestations	4 565	59 731		64 296		64 296
2a prestations et frais payés	2 192	33 349		35 541		35 541
2b charges des provisions pour prestations diverses	2 373	26 382		28 755		28 755
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	12 289	-6 120		6 169		6 169
3. Frais d'acquisition	3 326	21 829		25 155		25 155
4. Autres charges de gestion nettes	2 950	5 896		8 846		8 846
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 276	27 725		34 001		34 001
5. Produits nets des placements	466	2 959		3 425		3 425
6. Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	466	2 959		3 425		3 425
7. Parts des réass. primes acquises	7 541	3 628		11 169		11 169
8. Parts des réass. prestations payées	1 334	832		2 166		2 166
9. Parts des réass. charges des provisions pour prestations	497	807		1 304		1 304
10. Part réass. participations résultats				0		0
11. Commissions reçues des réass.	135	1 063		1 198		1 198
D - SOLDE DE REASSURANCE	-5 575	-925		-6 501		-6 501
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	904	-31 812		-30 908		-30 908
HORS COMPTE						
12. Prov. primes non acquises (clôture)						
13. Prov. primes non acquises (ouverture)						
14. Provision pour SAP (clôture)	10 119	58 401		68 520		68 520
15. Provision pour SAP (ouverture)	8 893	59 161		68 055		68 055
16. Autres prov. techniques (clôture)	8 510	69 032		77 542		77 542
17. Autres prov. techniques (ouverture)	7 363	41 889		49 252		49 252

Certifié conforme



Rapport sur le gouvernement d'entreprise - Rapport du conseil de surveillance

Exercice 2021

Sommaire

- 1 - Gouvernance
- 2 - Conventions
- 3 - Délégations augmentation de capital
- 4 - Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé

1- Gouvernance

Suravenir est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux durant l'exercice est la suivante :

Conseil de surveillance

MANDATS		
GROUSSARD Marie-Thérèse	Président	<ul style="list-style-type: none">• Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Fougères puis Président depuis le 29/06/2021• Administrateur d'Arkéa Capital Holding• Président de Schelcher Prince Gestion
BAILLERGEANT Michel	Vice-Président jusqu'au 20/05/2021	<ul style="list-style-type: none">• Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Landerneau Centre
RICHARD-VELLY Fabienne	Représentant permanent du CM Arkéa jusqu'au 20/05/2021 Vice-Président depuis le 20/05/2021	<ul style="list-style-type: none">• Administrateur de la Caisse Rennes Saint-Hélier• Président d'Arkéa Foncière• Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

BENOIT Dominique	Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Hauts de Garonne • Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest • Administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest • Vice-Président du conseil de surveillance de Procapital
BLANCHET-LECOQ Valérie	Membre puis représentant du CM Arkéa depuis le 20/05/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Lorient Portes des Indes • Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa
BLEUNVEN-COTILLARD Nathalie	Membre jusqu'au 20/05/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Plougastel-Daoulas • Représentant de Federal Finance au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion jusqu'au 27/05/2021 • Membre du conseil de surveillance de Federal Finance
HENAFF Patrick	Membre	
LE COIDIC Brigitte	Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Carhaix-Plouguer • Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne • Vice-Président d'Arkéa Assistance puis Président depuis le 22/04/2021 • Vice-président d'Arkéa Sécurité puis Président depuis le 22/04/2021 • Vice-Président d'Arkéa Direct Bank puis Président depuis le 17/12/2021
LE TENSORER Jean Paul	Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Jeanne-d'Arc -Thabor • Administrateur d'Arkéa Assistance • Administrateur d'Arkéa Sécurité • Représentant de Suravenir au conseil d'administration de Novelia
L'HARIDON François	Représentant permanent de la CBCMA	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Pleyben • Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne • Vice-Président de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole
POURTIER Didier	Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Bègles • Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
GRIBIUS Stéphane	Membre depuis le 20/05/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel d'Arradon

Directoire

Bernard LE BRAS	Président jusqu'au 01/02/2022 Membre depuis le 01/02/2022	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur chargé du pôle Produits • Administrateur de la SAS Château Calon Segur • Représentant de Suravenir au Conseil d'administration d'Arkéa • Représentant de Suravenir au CS de Patrimoine & Commerce • Représentant de Suravenir au Comité de surveillance de la SAS Multinet Services • Représentant de Suravenir au Conseil d'administration de la SICAV Fonds Stratégique de Participations • Membre du comité de supervision de la SAS Tikehau Real Estate Investment Company • Co-Gérant de la SCI Progression Pierre • Représentant de Suravenir au CS de la SAS Preim Healthcare • Représentant de Suravenir au CS de la SCI Primonial Capimmo • Membre du CS de la SPPICAV PREIM Santé • Membre du CS de la SPPICAV Preim Défense 2 • Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Vivienne Investissement • Représentant de Suravenir au Conseil d'administration d'Arkéa
Thomas GUYOT	Membre jusqu'au 01/02/2022 Président depuis le 01/02/2022	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Technique et Financier de Suravenir • Co-Gérant de la SCI Progression Pierre • Gérant de la SCI Suravenir Pierre • Gérant de la SCI 24 Kerbonne • Représentant de Suravenir au conseil d'administration de la Société de la Tour Eiffel • Représentant de Suravenir au conseil d'administration de Swen Capital Partners • Représentant de Suravenir au Comité de Supervision de la SPPICAV Vivashops • Membre du comité de surveillance de la SPPICAV PREIM Santé • Représentant suppléant de Suravenir au comité de surveillance de la SPPICAV PREIM Retail 1 • Membre suppléant du comité de surveillance de la SCI Lyon Blackbear • Représentant de Suravenir au Comité de Surveillance de la SCI PREIM BATIGNOLLES • Représentant permanent de Suravenir au Comité de Surveillance de la SCI PREIM HOSPITALITY • Membre du conseil d'administration de la SAS Château Calon Segur • Membre du comité de surveillance de LES TERROIRS DE SURAVENIR

François-Régis BERNICOT	Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur des Supports de Suravenir jusqu'au 01/02/2022 • Directeur Général de Suravenir à partir du 01/02/2022 • Membre du conseil d'administration de la SAS Château Calon Segur
Stéphane BRIAND	Membre jusqu'au 14/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Commercial de Suravenir jusqu'au 14/10/2021 • Membre du comité de surveillance de LES TERROIRS DE SURAVENIR

2 - Conventions

Les conventions entre Suravenir et ses actionnaires et entre Suravenir et ses filiales, ainsi que le cas échéant avec les mandataires sociaux, portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales.

3 - Délégations augmentations de capital

Il n'existe pas de délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

4 - Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé

Après examen du rapport du Directoire et des comptes sociaux de l'exercice 2021 et conformément à l'article L 225-68 alinéa 6 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations à formuler ni sur les comptes ni sur le rapport du Directoire.

Le chiffre d'affaires brut s'élève à 5 milliards d'euros en hausse de 19% par rapport à l'exercice 2020. Le PNA s'établit à 333,3 millions d'euros, en hausse de 1% par rapport à 2020. Le résultat net s'établit à 169.6 millions d'euros, en baisse de 2% par rapport à 2020 (172.9 millions d'euros).
Le total du bilan au 31/12/2021 est de 56.7 milliards d'euros.

Certifié conforme



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ SURAVENIR DU 12 MAI 2022

Le jeudi 12 mai 2022, à 11h30, les actionnaires de la société SURAVENIR, société anonyme au capital de 1.175.000.000 Euros, dont le siège social est à Brest, 232 rue Général Paulet, inscrite au registre du commerce de Brest sous le numéro B 330 033 127, se sont réunis à Brest en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président du Conseil de Surveillance et du Président du Directoire par lettre datée du 27 avril 2022.

Conformément à l'article 17-bis des statuts de la société Suravenir, l'assemblée générale s'est tenue en mode de visio conférence permettant l'identification du Crédit Mutuel Arkéa, représenté par monsieur Sébastien BARBE, par délégation de madame Hélène BERNICOT, de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole représentée par monsieur François L'HARIDON et de la Présidente de Suravenir, madame Marie-Thérèse GROUSSARD.

Assistent également à la réunion :

Mesdames Fabienne VELLY-RICHARD, Brigitte LE COIDIC et Valérie BLANCHET-LE COQ, ainsi que messieurs Jean-Paul LE TENSORER, Stéphane GRIBIUS, Didier POURTIER, membres du conseil de surveillance de Suravenir ;

Madame Anne-Gaëlle LE BAIL, administratrice du Crédit mutuel du Sud Ouest et du Crédit mutuel Arkea ;

Madame Monique HUET, administratrice du Crédit Mutuel Arkea ;

Monsieur Thomas GUYOT, Président du Directoire de Suravenir ;

Monsieur François-régis BERNICOT, Directeur général de Suravenir ;

Madame Véronique URVOY, Directrice des ressources humaines de Suravenir et secrétaire général ;

Madame Morgane JONCOURT, Directrice des risques de Suravenir ;

Messieurs Jean-Marie LE GUELLEC et Alexandre GUENNEUGUES, représentants du personnel de SURAVENIR ;

Madame Estelle SELLEM, commissaire aux comptes du Cabinet DELOITTE ;

Madame Christine BILLY, commissaire aux comptes du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS ;

Il a été établi une liste des actionnaires participants ou de leurs représentants.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau.

Madame Marie-Thérèse GROUSSARD assure la présidence de l'assemblée.

Sont désignés comme scrutateur par l'assemblée, Monsieur Sébastien BARBE et Monsieur François L'HARIDON, fonction qu'ils déclarent accepter.

Madame Véronique URVOY est désignée comme secrétaire de séance.

Madame La Présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires présents ou représentés disposent de 117 500 000 de voix sur un total de 117 500 000. La Présidente constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Elle informe les participants que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou être adressés à ces derniers, ont été communiqués.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- la liste des différents mandats exercés par les mandataires sociaux,
- la feuille de participation,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2021,
- le rapport de gouvernement d'entreprise,
- le rapport spécifique sur la loi énergie climat,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- le projet de résolutions,

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2021
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2021 et sur les opérations prévues par l'article L225-86 du Code de Commerce
4. Rapport sur la Loi énergie climat
5. Point de situation sur la crise géopolitique
6. Approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2021 et affectation du résultat
7. Renouvellement partiel du Conseil de Surveillance
8. Informations et questions diverses

Lecture est donnée des rapports du Directoire, du gouvernement d'entreprise et du rapport sur la loi énergie climat, lesdits rapports demeurent annexés au présent procès-verbal.

Un point de situation sur la crise géopolitique est présenté à l'assemblée générale concluant que Suravenir a mis en place les dispositifs de surveillance sur les risques pouvant émaner du conflit Russie/Ukraine. A ce jour, la situation globale des risques est estimée à modérée pour Suravenir.

Après échanges sur les points de l'ordre du jour, Madame La Présidente soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille vingt et un, tels qu'ils lui ont été présentés. L'assemblée générale approuve également le rapport spécifique sur la loi énergie climat (article 29).

En conséquence l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L225.86 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice de l'exercice 2021 après impôt s'élève à 169 588 299,11 euros auquel s'ajoute un report à nouveau de 407 814 844,66 euros ce qui représente un montant total disponible de 577 403 143,77 euros.

Elle décide de répartir cette somme de la manière suivante :

- Dotation d'une somme de 99 636 euros à la réserve spéciale du Fonds de garantie
- Dotation d'une somme de 9 086,52 euros à la réserve spéciale des œuvres d'art
- Versement d'un dividende pour un montant total de 101 050 000 euros, correspondant à un dividende de 0,86 euros par action.
- Affectation du solde, soit 476 244 421,25 euros au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement au siège social entre le 16 mai et le 31 mai 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes qui ont été mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été de :

Exercice	Nombre total d'actions	Dividende distribué	Dividende global
2018	47 000 000	1,51 € *	71 000 000 €
2019	104 500 000	0,99 *	103 654 000 €
2020	111 100 000	0,94 *	104 434 000 €

* Revenus ouvrant droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40% mentionnée au 2ème du 3 de l'Art 158 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, en application de l'article 25 des statuts de la Société qui autorise de payer des dividendes en actions, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, après avoir entendu le rapport du Directoire et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide d'offrir à chaque actionnaire le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions.

En conséquence, l'assemblée décide :

- que chaque actionnaire pourra, pendant une période commençant le 13 mai et se terminant le 28 mai 2022, opter pour le paiement de son dividende en actions ;
- que le prix d'émission des actions remises en paiement du dividende est fixé à la somme de 16,77 €, calculée en divisant le montant de l'actif net au 31 décembre 2021 par le nombre de titres existants.

L'assemblée donne tout pouvoir au Directoire pour constater l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions consécutive à l'exercice de l'option offerte aux actionnaires, et procéder à la modification corrélative des statuts et aux formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dominique BENOIT de son mandat d'administrateur.

Elle élit Monsieur Olivier AUBRY en sa qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale élit Madame Anne-Gaëlle LE BAIL en sa qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale élit Madame Monique HUET en sa qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de madame Brigitte LE COIDIC arrive à expiration le jour de la présente assemblée, décide de réélire comme membre du conseil de

surveillance Brigitte LE COIDIC.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Certifié conforme le 25/05/2022
Thomas GUYOT
Président du Directoire



Rapport de gestion du Directoire **Exercice 2021**

Sommaire

- 1 - Contexte des marchés et synthèse des résultats 2021
 - 2 - Résultat de souscription
 - 3 - Résultat des investissements
 - 4 - Résultat des autres activités et autres informations sur l'activité
 - 5 - Evolution prévisible pour 2022
 - 6 - Actionnariat
 - 7 - Informations requises par le Code général des impôts
 - 8 - Tableau des résultats des 5 derniers exercices
-

1 – Contexte des marchés et synthèse des résultats 2021

1.1 – Crise sanitaire Covid 19

Depuis le début de la crise sanitaire, le Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité des activités essentielles et accompagner, au quotidien, sociétaires et clients, qu'ils s'agisse de particuliers, de professionnels, d'entreprises ou de collectivités publiques, impactés par les conséquences économiques majeures de la pandémie.

Pour assurer une protection maximale de la santé de leurs salariés, le Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir ont déployé depuis le début de l'année 2020 des protocoles sanitaires robustes, s'appuyant sur les protocoles nationaux proposés par le ministère du travail et recouru tant que possible au travail à distance dans les périodes pendant lesquelles il était recommandé, et dès lors que la qualité de service apportée à nos clients pouvait être maintenue dans ces conditions.

1.2 – L'épargne assurance Vie

En 2021, en France, suite à la crise sanitaire du Coronavirus, les cotisations au titre de l'épargne assurance vie se sont élevées à 151,1 milliards d'euros, constatant une hausse de +29,9%. La hausse du marché en 2021 est quasi similaire sur le réseau bancassurances (+30,9%) que sur le réseau assurances (+28,3%). Dans ce contexte, avec 58,5 milliards d'euros, les cotisations sur les supports en unités de compte sont en hausse de +44,4%. Atteignant le niveau de 92,6 milliards d'euros, soit 61,3% des cotisations, les cotisations sur les supports euros sont, elles aussi, en hausse de +22,1%.

Les prestations (rachats et sinistres) servies en 2021 ont atteint 127,4 milliards d'euros, en hausse de +7,3% par rapport à 2020. Le taux de sortie 2021 sur encours de fin d'année (6,8%) est en hausse de 2,8%.

La collecte nette (cotisations – prestations) s'établit à 23,7 milliards d'euros, elle était négative en 2020.

L'encours total de l'épargne assurance vie progresse de +4,4% et atteint 1 876 milliards d'euros. Les provisions mathématiques au titre des supports en unités de compte atteignent 499 milliards d'euros en hausse de +19% sur un an.

Source : Fédération Française de l'Assurance (FFA), www.ffa-assurance.fr

Pour Suravenir, les primes d'épargne assurance vie collectées en 2021 s'élèvent à près de 4,8 milliards d'euros, en hausse de +20,7%.

Au niveau des sorties de Suravenir, l'année 2021 enregistre une hausse de +12,3%. Elles s'élèvent à 3,1 milliards d'euros en 2021 et représentent 6,2% de l'encours de fin d'année, contre 5,9% en 2020. Ce niveau reste toujours inférieur à celui du marché (6,8%).

La collecte nette de Suravenir s'établit à 1,6 milliards d'euros, en hausse de +41,9% par rapport à 2020. Les encours progressent de 3,4 milliards (+7,1%) pour atteindre 50,6 milliards d'euros. Les provisions mathématiques euros incluant la provision pour participation aux bénéfices sont quasi stables à 31,9 milliards d'euros. Les provisions mathématiques UC ont augmenté (+22,1%), elles passent de 15,3 à 18,7 milliards d'euros, cette évolution s'explique par la collecte nette et par un impact fort des marchés financiers : le CAC ne cesse de battre des records : +29% par rapport à fin décembre 2020 et un record de 7 181 points atteint le 28/12/2021.

La part de marché nationale de Suravenir en encours s'établit à 2,7%, en hausse de +2,6% par rapport à 2020.

1.3 - Marché de la prévoyance

Les marchés de la Prévoyance recouvrent plusieurs garanties d'assurance répondant aux besoins de couverture des risques portés par les personnes physiques : Assurance Emprunteur pour les risques liés aux crédits, Garantie des accidents de la vie, Assurance Décès et Obsèques...

En 2021, la production de crédit immobilier du marché français a été en hausse de +5,4%. Dans le même temps, le nombre de prêts bancaires immobiliers accordés a augmenté de +4,6%.

Source : L'Observatoire Crédit Logement / CSA

Au titre de l'activité de Prévoyance, Suravenir a perçu 245 M€ de primes (nettes de coassurance et de réassurance) en 2021 contre 249 M€ en 2020, soit une baisse de -1,5%.

La part de primes de Prévoyance individuelle augmente à 15,8% en 2021 contre 15,2% en 2020 liée notamment à la hausse de l'activité des produits Prévi Famille et Prévi Homme Clé, qui compense l'arrêt de la commercialisation des produits d'obsèques fin 2019.

L'activité de Prévoyance Emprunteur de la compagnie est centrée sur l'assurance des crédits immobiliers aux particuliers, souscrits dans les réseaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa ainsi que via des courtiers. Le stock de contrats emprunteur est en légère hausse à 1,8 millions à fin 2021 (+1,7%). En prévoyance individuelle, le nombre d'assurés Prévi-Famille atteint 237 400 à fin 2021 (+1,7%). Le contrat Prévi-Famille permet de garantir le versement d'un capital en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA). Le contrat Prévi-Obsèques compte près de 48 800 assurés à fin 2021 (-5,7%), il n'est plus commercialisé depuis fin 2019.

Le montant brut des capitaux sous risque en prévoyance est en hausse de +3,6% et s'élève à 53,4 milliards d'euros grâce à la bonne activité sur le marché de l'emprunteur (+1,8 milliards d'euros).

1.4 - Contexte des marchés financiers

L'année 2021 a été marquée par un fort rebond de l'économie mondiale (+5,6%) après la récession connue en 2020 (-3,1%). Toutefois, fin 2021, l'ampleur du rebond économique lié au redémarrage des économies avancées a perdu de sa vigueur en raison de la résurgence de la pandémie (variant delta, puis omicron), des goulots d'étranglement des chaînes de valeur et des pressions inflationnistes grandissantes. En effet, 2021 a surtout été celle du retour de l'inflation dans la majorité des économies avancées. L'inflation européenne atteint son plus haut niveau depuis près de 30 ans (5% en décembre 2021 pour la zone Euro et 1,6% sur l'année en France). A noter dans ce contexte le relèvement du taux du livret A, passé de 0,5 % à 1% le 1^{er} février 2022.

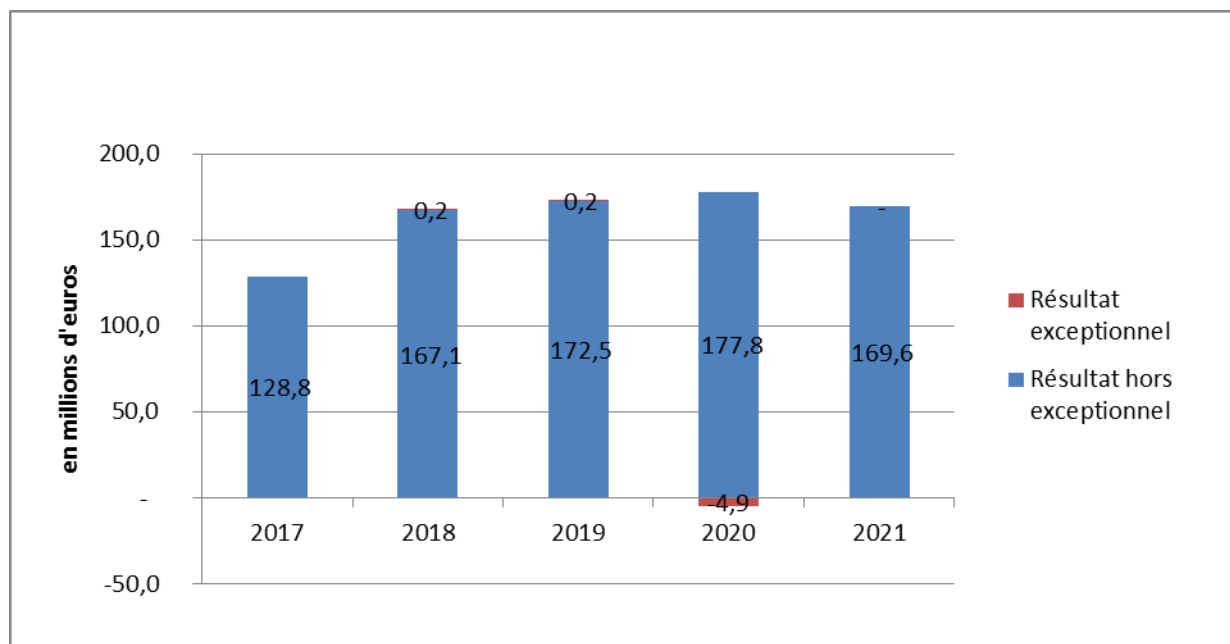
Sur les marchés financiers, 2021 restera une année historique : par leur soutien, les Banques centrales et les Etats ont permis aux entreprises de conserver des bénéfices élevés et participé à maintenir les spreads de crédit à des niveaux bas. En parallèle, l'appétit des Banques centrales pour les obligations souveraines a maintenu les rendements proches de leurs plus bas historiques. Au final, les marchés actions ont été les principaux bénéficiaires de ces arbitrages.

En Zone euro, la croissance du PIB est restée dynamique au début du second semestre 2021, principalement portée par la demande intérieure, qui bénéficiait alors d'un fort niveau de confiance dans l'importante couverture vaccinale européenne, favorisant une diminution du taux d'épargne des ménages (19% du revenu disponible brut au 2e trimestre contre 25,2% au plus fort de la crise, un an auparavant) et un rebond significatif de la consommation de services. Ce sentiment positif et la croissance du secteur tertiaire ont permis à l'économie européenne de poursuivre sa reprise, malgré les difficultés de l'industrie, pénalisée par les importants goulets d'étranglement mondiaux et les pénuries d'intrants.

Ainsi, en France, après une baisse de l'activité de 8% en 2020, le rebond de l'économie a été de 7% en 2021, sa meilleure performance depuis 52 ans. In fine, l'économie évoluait fin 2021 0,9% au-dessus de son niveau pré pandémique. Selon l'Insee, le niveau moyen du PIB de l'année dernière se situait 1,6% en-dessous de celui de 2019. L'abandon temporaire des règles budgétaires habituelles au niveau européen a permis aux États de soutenir leur économie via une politique budgétaire expansionniste.

1.5 - Synthèse des résultats 2021

Résultats nets (comptes sociaux) :

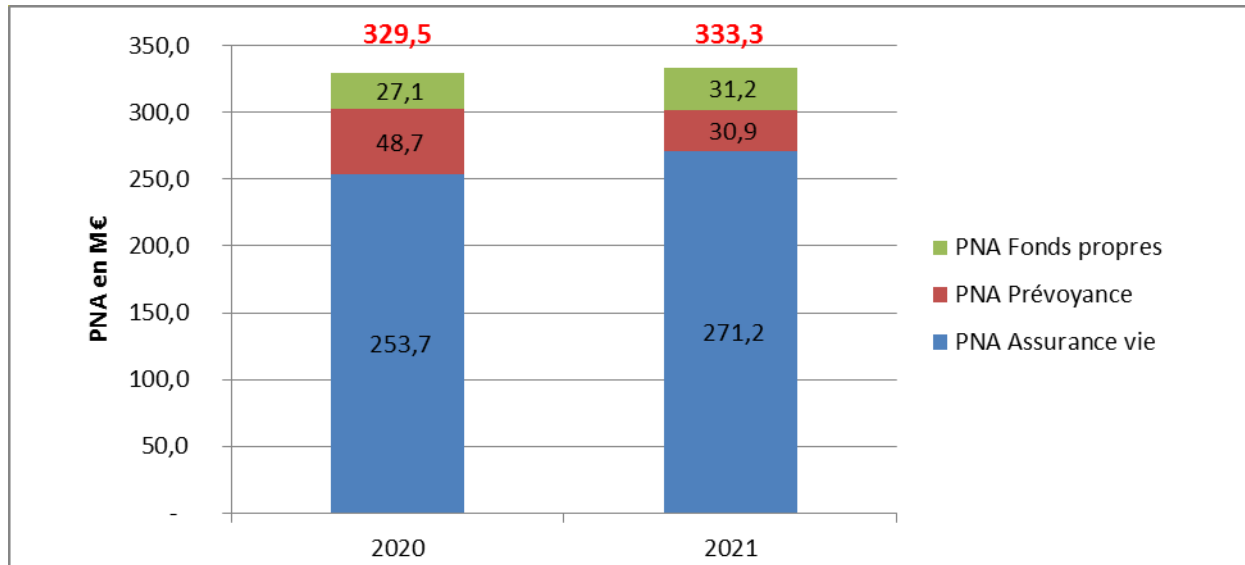


Le résultat 2021 de Suravenir s'établit à 169,6 M€ en baisse de -1.9%.

Il se compose de :

- 333,3 M€ de Produits nets d'assurance (PNA)
- -99,9 M€ de Frais généraux
- -63,9 M€ d'impôt sur les sociétés (y compris +1,6 M€ de reprise non technique à la réserve de capitalisation).

➤ **Le PNA**



- Le PNA d'épargne assurance vie atteint 271,2 M€ et est en hausse de +6,9 % par rapport à 2020.
- Le PNA Prévoyance est de 30,9 M€, en baisse de -36,5%.
- Le résultat sur fonds propres est de 31,2 M€, en hausse de +15,1%.

➤ **Les frais généraux y compris C3S**

En 2021, les frais généraux s'élèvent à -99,9 M€ en hausse de -13 M€ (+15%) par rapport à 2020.

➤ **L'impôt sur les sociétés**

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de -63,9 M€ (y compris +1,6 M€ de reprise non technique à la réserve de capitalisation). Il est en baisse de +1,1 M€. Cette baisse est due à la diminution du taux d'IS normatif (+8,2 M€), partiellement compensée par la baisse de la liquidation d'IS (-7,2 M€).

2 - Résultats de souscription

Les informations ci-après présentent le montant du PNA au titre des exercices 2021 et 2020 ventilé par ligne d'activité importante. Le PNA correspond à l'indicateur retenu à ce jour par Suravenir pour piloter l'activité et le résultat de souscription de l'entreprise.

2.1- Epargne / Assurance-Vie

Epargne / Assurance Vie	2020 M€	2021 M€	Variation M€
Produit Net d'Assurance (PNA)	253,7	271,2	17,5
<i>Marge sur entrée</i>	0,4	-0,3	-0,6
Marge sur frais annuel de gestion (FAG)	168,7	181,5	12,8
Marge sur rétrocessions	8,9	11,1	2,2
Marge sur structurés et UC immobilières	16,5	18,2	1,7
Marge sur arbitrage	1,2	1,3	0,1
Autre résultat sur stock de contrats	3,2	3,6	0,4
<i>Marge sur stock</i>	198,5	215,6	17,1
<i>Part des produits financiers conservés</i>	54,8	55,8	1,0

Le PNA d'épargne assurance vie est en hausse de +17,5 M€, soit +6,9 % par rapport à 2020 du fait de :

- Une marge sur stock en hausse de 8,6% (+17,1 M€) par rapport à 2020 : elle s'explique essentiellement par la hausse des encours UC moyens (+27.8%) sur 2021.
- Une part des produits financiers conservés en hausse de +1 M€ (+1,9%) :
 - Un effet taux de +1,2 M€
 - Un effet volume de -0,2 M€, lié à la baisse des encours € moyens (-0,3%).
- Une marge sur entrée en baisse de -0,6 M€.

2.2 - Prévoyance / Assurance emprunteur

Prévoyance / Emprunteur	2020 M€	2021 M€	Variation M€
Produit Net d'Assurance (PNA)	12,8	3,0	-9,8
<i>Primes</i>	240,5	245,0	4,4
<i>Commissions et frais de gestion</i>	-102,7	-106,8	-4,1
<i>Sinistres</i>	-79,4	-75,4	4,0
<i>Dotations (hors PE)</i>	-29,7	-95,8	-66,2
<i>Autre</i>	-16,0	36,0	52,0

Le PNA emprunteur est en baisse de -9,8 M€, soit -77% par rapport à 2020 du fait de :

- Une dotation aux provisions de -95,8 M€ sur 2021 contre une dotation de -29,7 M€ en 2020 :
 - PM décès (-58,1 M€) : Une dotation de -60,1 M€ en 2021 contre une dotation de -1,9 M€ en 2020 dont -56 M€ en 2021 correspondant à une première dotation de PM DC sur le périmètre individuel (Serevi, SED, et Naoassur)
 - Provision pour Risque Croissant (PRC) (-8 M€) : En 2020, la PRC avait été dotée à hauteur de -27,7 M€. En 2021, la PRC est dotée à hauteur de -35,8 M€ dont -21,1 M€ correspondant à une première dotation PRC sur le périmètre individuel (Naoassur)

Partiellement compensée par :

- Une hausse du résultat de réassurance (+52,6 M€). Cette amélioration est portée principalement par la réassurance des nouvelles dotations de PRC et PM décès sur le périmètre individuel pour +56,8 M€ (+39,9 M€ de dotation PM décès réassurée dont +38,5 M€ sur Naoassur et +1,4 M€ sur SED; +16,9 M€ de dotation PRC réassurée sur Naoassur)
- Une charge de sinistralité en baisse (+4 M€) dont :
 - Une baisse des sinistres payés (+3,4 M€) : une baisse sur Naoassur (+2,4 M€), sur le CMSO (+2,1 M€), sur le CMMC (+0,6 M€), sur Serevi (+0,4 M€), sur ABP (+0,3 M€), sur SED (+0,2 M€), sur CMLACO (+0,1 M€), sur BPE (+0,1 M€), compensée en partie par une hausse sur le CMB (-1,7 M€), sur Financo (-1 M€), sur Fortuneo (-0,2 M€)
 - Une légère baisse des Provisions pour Sinistres A Payer (PSAP) (+0,6 M€) : Une dotation de -1,3 M€ en 2020 contre une dotation de -0,7 M€ en 2021.
- Les primes nettes de commissions sont en légères hausse de +0,3 M€ par rapport à 2020 principalement sur le CMB (+3 M€) et Naoassur (+1,5 M€). Cette hausse est compensée partiellement par une baisse sur Financo (-4,1 M€).

2.3 - Prévoyance individuelle

	2020	2021	Variation
	M€	M€	M€
Prévoyance individuelle			
Produit Net d'Assurance (PNA)	14,2	13,0	-1,2
<i>Primes</i>	39,1	40,0	0,9
<i>Commissions et frais de gestion</i>	-9,2	-9,2	0,0
<i>Sinistres</i>	-14,6	-18,5	-3,8
<i>Dotations (hors PE)</i>	0,4	1,7	1,4
<i>Produits financiers conservés</i>	0,6	0,6	0,0
<i>Autre</i>	-2,1	-1,6	0,5

Le PNA Prévoyance individuelle est en baisse de -1,2 M€ par rapport à 2020 notamment suite à :

- Une hausse de la sinistralité : -3,8 M€ dont -4,3 M€ sur la prévoyance individuelle hors vie entière
- Une baisse des primes nettes de commissions sur la prévoyance individuelle vie entière (-0,7 M€) justifiée par l'arrêt de la commercialisation du produit Prévi Obsèques fin 2019.

Partiellement compensées par :

- Une hausse des primes nette de commissions sur la prévoyance individuelle hors vie entière (+1,5 M€), notamment sur Prévi Famille et Prévi Home Clé,
- Une reprise de +1,3 M€ sur la PM obsèques liée à l'arrêt de la commercialisation du produit fin 2019.

2.4- Résultat de souscription de Suravenir

	2020	2021	Variation
Résultat de souscription Suravenir	M€	M€	M€
Produit Net d'Assurance (PNA)	302,3	302,1	-0,3
<i>Epargne / Assurance Vie</i>	253,7	271,2	17,5
<i>Prévoyance / Emprunteur</i>	12,8	3,0	-9,8
<i>Prévoyance individuelle</i>	14,2	13,0	-1,2
<i>Provision pour égalisation (dotation/reprise)</i>	21,7	15,0	-6,7

Ainsi, le PNA de Suravenir, au titre de la souscription (avant prise en compte des frais généraux de l'entreprise et du résultat sur fonds propres), est de 302,1 M€, en baisse de -0,1% par rapport à l'exercice 2020.

La variation sur la provision pour égalisation est de -6,7 M€, s'explique par l'activité emprunteur.

3 – Résultat des investissements

3.1- Gestion des fonds en euros

Depuis 2012, Suravenir commercialise plusieurs fonds en euros à capital garanti faisant l'objet de stratégies financières différenciées.

De la performance de la gestion des actifs sous-jacents dépend la performance du taux de rémunération des fonds en euros à capital garanti mis en face des actifs.

Les fonds en euros proposés varient en fonction des contrats, certains contrats proposant deux ou trois fonds en euros à capital garanti.

L'actif général, également dénommé « Suravenir Rendement » lorsqu'il est commercialisé dans les contrats Internet, comprend les actifs mis en représentation des fonds en euros à capital garanti de la majorité des contrats d'assurance vie détenus par les clients.

L'actif « Sécurité Pierre Euro » comprend les actifs mis en représentation des fonds en euros à capital garanti « Sécurité Pierre Euro » des contrats d'assurance vie Sérénipierre distribués par le partenaire Primonial. Ce fonds est fermé aux souscriptions depuis le 01/01/2021.

L'actif « Sécurité Flex Euro » comprend les actifs mis en représentation des fonds en euros à capital garanti « Sécurité Flex Euro » des contrats d'assurance vie Sérénipierre distribués par le partenaire Primonial.

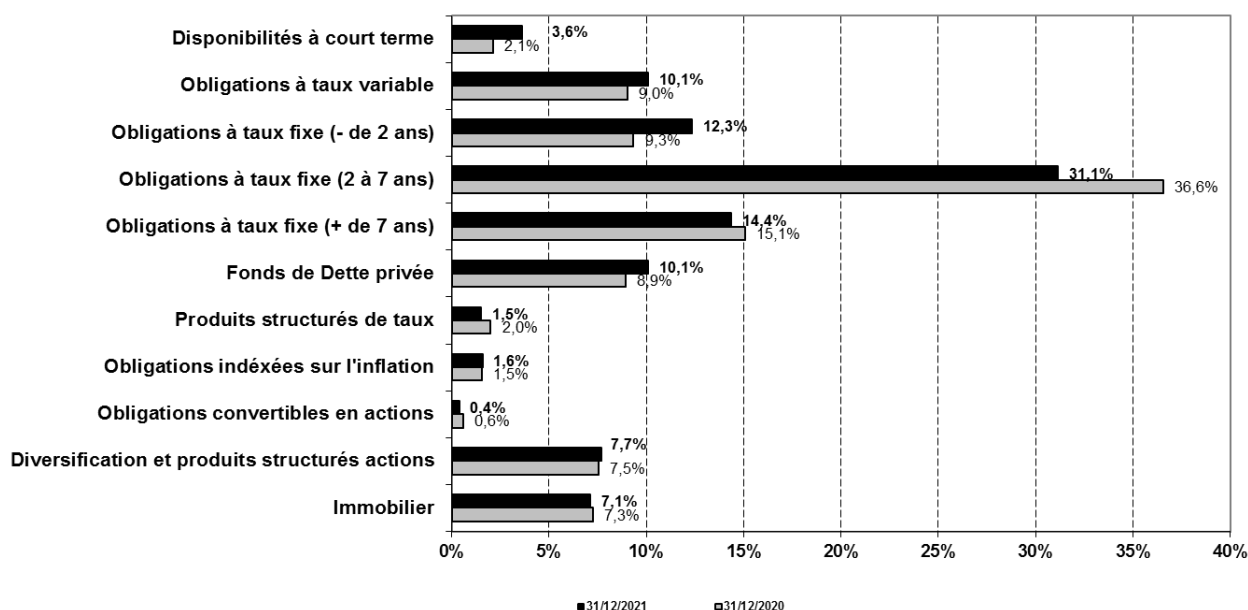
L'actif dynamique comprend les actifs mis en représentation des fonds en euros à capital garanti baptisés « Suravenir Opportunités » proposés dans les contrats d'assurance vie distribués sur le canal Internet.

La stratégie financière sur ces quatre actifs est détaillée ci-dessous.

3.2 - Stratégie financière sur les fonds en euros

Actif général

Le graphique ci-dessous présente la composition de l'actif général par classe d'actifs à fin décembre 2021. La pondération des classes d'actifs est déterminée par la valeur au bilan des actifs.



L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie du COVID-19 aux répercussions importantes sur les économies de toutes les régions du globe, la dégradation des finances publiques pour soutenir les entreprises et les ménages, et les politiques ultra accommodantes des banques centrales. Le niveau de l'OAT 10 ans a fluctué de manière sensible sur l'année, au gré des nouvelles sanitaires et des plans de relance, et a fini à 0.19%. La stratégie de monétisation de la prime d'illiquidité s'est poursuivie afin de freiner la dilution du portefeuille de taux.

Malgré la persistance de la crise sanitaire, les marchés boursiers ont connu une croissance époustouflante depuis le début d'année. La volatilité des marchés actions en 2021 est restée au niveau de la volatilité du second trimestre 2020. Suravenir a, dans ce contexte, maintenu son exposition inchangée aux actions. L'allocation immobilière est restée stable.

- Investissements sur le portefeuille Cœur (titres obligataires de qualité « Investment grade »)

Suravenir a infléchi sa stratégie d'investissement sur le portefeuille obligataire et a repris ses investissements sur les émetteurs souverains sur des maturités long terme, en profitant des rebonds des taux longs.

Sur les 1,5 milliards d'euros d'investissement Cœur réalisés en 2021, 94% ont été réalisés sur du taux fixe, 6% sur du taux variable.

Conséquence de la reprise des investissements sur les émetteurs souverains sur des maturités long terme, plus de 60% des investissements de l'année se sont portés sur des émissions de notation AA. Ainsi, les investissements en taux fixes ont été majoritairement orientés vers des émetteurs souverains à la hauteur de 64%, et le solde vers des émetteurs financiers (19%) et corporates (17%). Le TRA moyen des titres taux fixes achetés en direct sur l'année est de 0.87%, avec une maturité moyenne de 25.7 ans.

Comme en 2020, les investissements en titres taux variables ont été réalisés via des fonds de dette à indexation taux variable.

Le portefeuille obligataire taux fixe affiche fin 2021 un niveau de plus-values latentes de 1 milliard d'euros, qui reflète la richesse actuelle du portefeuille dans ce contexte.

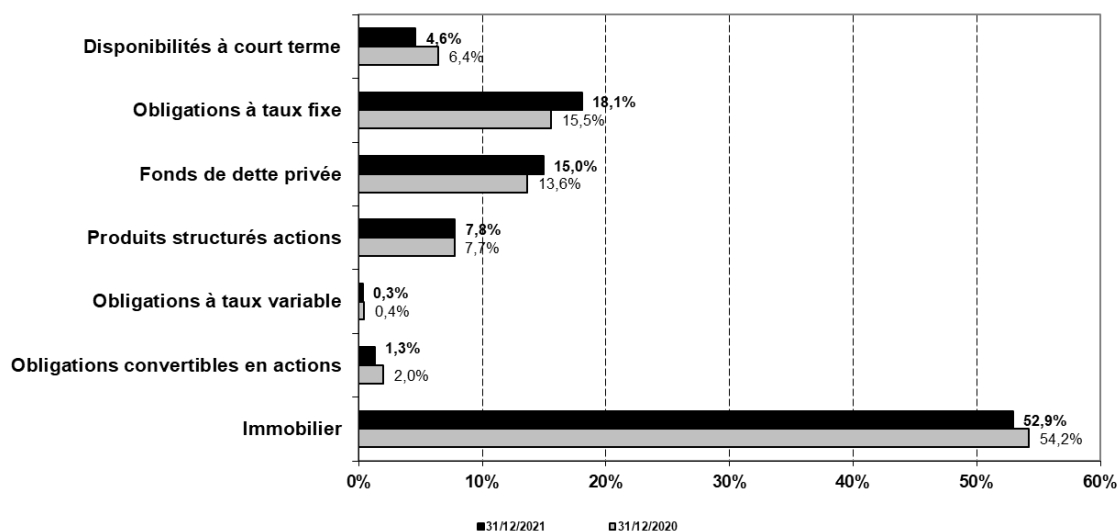
- Investissements sur les Satellites (diversification)

Les investissements sur le satellite 1 ont de nouveau été fortement privilégiés cette année : plus de 600M€ d'investissements ont été réalisés. Les gérants ont cherché à capter un spread important sur des maturités courtes, permettant de relever le TRA moyen des investissements de l'année. Sur les fonds de dette, les appels de fonds nets de remboursement ont représenté 150M€ de flux d'investissements.

Peu de mouvements ont été réalisés sur le Satellite 2 et 3 en 2021.

Actif Sécurité Pierre Euro

La stratégie d'investissement sur cet actif consiste à privilégier les actifs immobiliers en raison de leur rendement récurrent supérieur au rendement obligataire et pour leur protection partielle contre le risque d'inflation. Le graphique ci-dessous détaille l'allocation d'actifs au 31/12/21 :



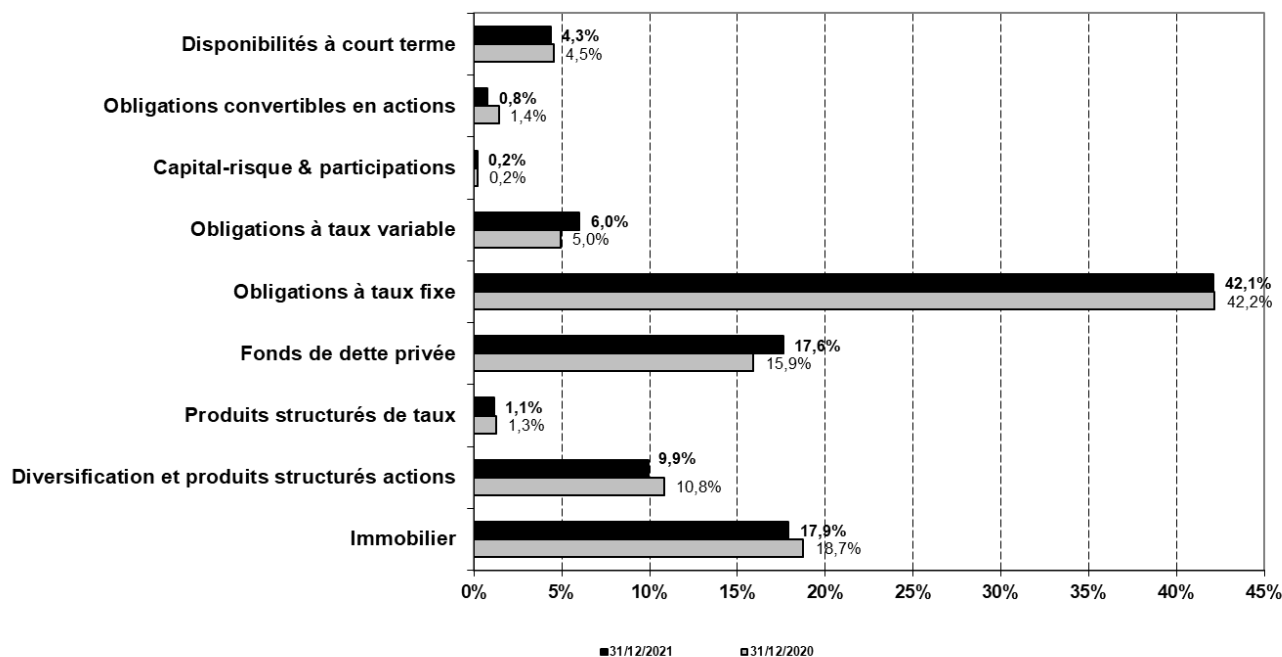
Suite à la décision de Suravenir de viser une allocation cible immobilier de 50%, des cessions immobilières complémentaires ont été réalisées afin de tendre vers l'allocation cible.

Dans un contexte de décollete nette, les disponibilités non allouées à la couverture des flux de passif ont été allouées aux investissements obligataires « haut rendement » et aux investissements en fonds de dette privée.

Actif dynamique

L'actif dynamique cherche à réaliser un sur-rendement par rapport à l'actif général en investissant de manière plus sensible dans les actifs de diversification et par le choix d'une qualité inférieure du portefeuille obligataire en termes de notation. En contrepartie de cette espérance de rendement plus importante, il existe un risque de volatilité des rendements plus prononcé.

Le graphique ci-dessous détaille l'allocation d'actifs au 31/12/21 :



La grande majorité des flux de l'année 2021 a été dirigée vers les titres obligataires du Satellite 1 (obligations High Yield et fonds de dette privée) au détriment de l'immobilier et des produits structurés actions. Plus de 90% des investissements de l'année ont ainsi été réalisés sur des titres de nature obligataire.

- Investissements sur le portefeuille Cœur (titres obligataires de qualité « Investment grade »)

20M€ ont été investis sur l'année. 7M€ ont été investis en Taux Fixe, le solde étant constitué d'appels de fonds sur les fonds de dette privée.

- Investissements sur les Satellites (diversification)

Les investissements en dette High Yield représentent plus de 60% des flux de l'année avec près de 200 M€ investis. Le TRA moyen des titres taux fixes achetés en direct sur l'année est de 2.8%, avec une maturité moyenne de 5,55 ans et un rating moyen de BB. En complément, sur les fonds de dette, les appels de fonds nets de remboursement ont représenté 43M€ de flux d'investissements.

Peu de mouvements ont été réalisés sur le Satellite 2 et 3 en 2021, afin de poursuivre la baisse dans l'allocation d'actifs des actions et de l'immobilier.

Actif Sécurité Flex Euro

Ce portefeuille a été lancé en 2015 et a pour objectif de sur-performer l'actif général en mettant en place la stratégie d'investissement suivante :

- Une allocation majoritairement adossée à l'actif général, à laquelle vient s'ajouter une allocation dans un OPCVM flexible à performance absolue géré par La Financière De l'Echiquier.
- Un risque de perte en capital sur l'OPCVM couvert par les produits financiers générés par l'allocation adossée à l'actif général.

3.3 - Taux des fonds euros à capital garanti en 2021

L'année 2021 marquée notamment par la poursuite de la pandémie mondiale, aux répercussions très significatives sur les économies, et par la dégradation des finances publiques pour soutenir les entreprises et les ménages, a vu l'inflation devenir une nouvelle menace pour la sortie de crise. Malgré la persistance de cette crise, les marchés boursiers ont connu une croissance époustouflante sur l'ensemble de l'année.

Dans ce contexte, Suravenir a continué à adapter sa stratégie d'investissement aux conditions de marché en réduisant les investissements sur le portefeuille obligataire et en reprenant des positions sur les émetteurs souverains, tout en conservant son exposition aux actions et à l'immobilier. Suravenir a contribué aux plans de soutien et de relance de l'économie en prenant des engagements dans des fonds qui financent des PME et ETI françaises. Elle a par ailleurs renforcé sa participation à des financements qui contribuent à la transition énergétique et écologique dans le cadre de sa stratégie climat adoptée en 2021.

Les rendements servis sur les fonds en euros Suravenir sont stables voire en hausse par rapport à l'année dernière. Suravenir continue ainsi à proposer des rendements bien positionnés sur ses différents secteurs de marché. Pour l'année 2021, concernant les contrats distribués par les réseaux bancaires, Suravenir a choisi de remonter le taux servi en gestion libre sur les principaux contrats et d'offrir aux assurés une bonification sur les contrats patrimoniaux investis à plus de 50% en unités de compte. Ils bénéficieront donc d'un taux identique à celui du fonds en euros disponible en mandat d'arbitrage. Concernant les contrats commercialisés par les conseillers en gestion de patrimoine, Suravenir a opté pour une stabilité du rendement par rapport à l'année dernière. Pour les contrats distribués sur Internet, le fonds Suravenir Rendement affiche un rendement stable, mais compte-tenu des impacts de la crise sanitaire Suravenir a fait le choix de baisser le taux de rendement du fonds en euros dynamique Suravenir Opportunités, qui, à 1,80%, reste parmi les meilleurs du marché.

Ainsi les contrats commercialisés par les réseaux du groupe Arkéa et Arkéa Banque Privée de la gamme intermédiaire (NaviG'Options) affichent un taux à 1,2% pour les mandats d'arbitrage et 0.85% en gestion libre, les contrats patrimoniaux (Navig'Patrimoine, Excelsius vie) se situent entre 1% et 1,45%.

Les contrats commercialisés par les Conseillers en Gestion de Patrimoine (Patrimoine Vie Plus) affichent un taux de 1,75% pour les mandats d'arbitrage et 1% pour la gestion libre (1,50% si encours du contrat investi au moins à 50% en unités de compte).

Les contrats commercialisés sur internet affichent un taux de 1,8% pour le fonds en euros Suravenir Opportunités et 1,60% pour le fonds en euros Suravenir Rendement dans le cadre de mandats d'arbitrage (1,30% pour la gestion libre).

Le fonds Sécurité Pierre Euro principalement investi dans l'immobilier et commercialisé par le groupe Primonial se situe à 2,50% (1.15% pour le fonds en euros Sécurité Flex Euro et 1% pour le fonds en euros de l'actif général commercialisé par le groupe Primonial).

Enfin, le taux du PERP s'élève à 1,40%, alors que produits PERIN (Plan d'Epargne Retraite Individuels) : PERTinence Retraite, Projection Retraite et Suravenir PER se situent à 1,50%.

Le montant total des intérêts techniques et de la participation aux bénéfices attribués à des contrats au titre de l'année 2021 début 2022 s'élève à 557 M€, en hausse de 6% par rapport à 2020.

La provision pour participation aux bénéfices, post revalorisation des contrats, est passée de 1 199 M€ en janvier 2021 à 1 310 M€ en janvier 2022.

En 2021, la charge de participation aux bénéfices totale (brute de frais annuels de gestion) supportée par la société s'est ainsi élevée à 668 M€ (contre 691 M€ en 2021) dont 40 M€ d'intérêts garantis.

3.4 – Résultats sur fonds propres

Le résultat sur fonds propres 2021 atteint 31,2 M€, en hausse de +4,1 M€ par rapport à 2020.

Cette hausse s'explique par une hausse des produits financiers : +4,2 M€ dont +8,5 M€ en capital risque, -2 M€ en Immobilier direct, -1,3 M€ en Monétaire, -0,7 M€ en Actions, -0,5 M€ en Intérêts de transfert d'actifs.

4 – Résultat des autres activités et autres informations sur l'activité

4.1 – Evolution des frais généraux et résultat exceptionnel

Evolution des frais généraux :

Frais généraux	2020 M€	2021 M€	Variation M€
<i>Frais de personnel</i>	-33,2	-35,2	-2,0
<i>Dépenses externes</i>	-13,5	-15,0	-1,5
<i>Prestations internes</i>	-25,4	-33,8	-8,4
<i>Amortissements</i>	-2,3	-2,3	-0,1
<i>Impôts et taxes hors C3S</i>	-5,1	-2,9	2,2
<i>C3S nette</i>	-7,3	-10,6	-3,3
Total Frais généraux	-86,8	-99,9	-13,0

Les frais généraux de Suravenir se sont élevés à -99,9 M€ en 2021 contre -86,8 M€ en 2020 (+15%). Cette hausse est portée principalement par les prestations internes (-8.4 M€ dont -4.1 M€ sur les autres dépenses et -3,4 M€ sur les prestations informatique).

4.2 - Affectation du résultat et distribution de dividendes

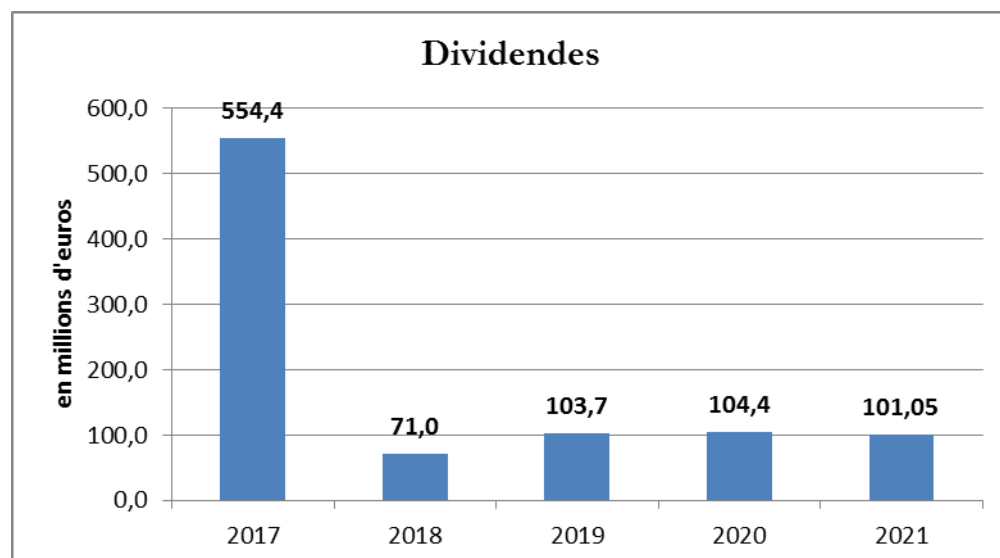
Au titre de l'exercice 2021, il est proposé à l'assemblée générale de fixer la distribution du dividende à 101 050 K€.

Plus précisément, il est proposé de répartir le bénéfice de l'exercice 2021 après impôts de 169 588 299,11 euros, cumulé avec le report à nouveau de 407 814 844,66 euros soit un montant total disponible de 577 403 143,77 euros de la manière suivante :

- Dotation d'une somme de 99 636 euros à la réserve spéciale du Fonds de garantie
- Dotation d'une somme de 9 086,52 euros à la réserve spéciale des œuvres d'art
- Versement d'un dividende pour un montant total de 101 050 000 euros, correspondant à un dividende de 0,86 euros par action.
- Affectation du solde, soit 476 244 421,25 euros au report à nouveau.

Il est proposé conformément à l'article 25 des statuts de la société d'accorder aux actionnaires une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions et de fixer le prix d'émission à 16,77 euros par action (calculé en divisant le montant de l'actif net au 31 décembre 2020 par le nombre de titres existants).

4.3 - Historique des dividendes versés ou proposés



4.4- Filiales et participations

en k€	Chiffre d'affaires		Résultat net	
	2020	2021	2020	2021
CHATEAU CALON SEGUR	2 958	ND	2 946	ND
LES TERROIRS DE SURAVENIR	62	ND	-696	ND
PREIM HEALTHCARE	56 086	61 814	47 285	51 457
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP.	13 578	ND	9 612	ND
PRIMONIAL EUROPEAN RESIDENTIAL FUND	17 519	35 522	6 676	18 395
SCI PREIM RETAIL 2	8 062	8 435	-6 593	-3 084
SCI NANTERRE IMMO	11 524	12 109	-2 480	-868
SCI USUFRUIMMO	9 929	11 292	1 737	2 036
SCI PASTEUR	21 064	21 080	7 877	7 931
SCI NODA	12 116	12 221	4 594	4 871
CLOVERHOME	2 299	2 633	2 194	2 545
SCI ARDEKO	20 626	10 733	12 664	3 245
MARSEILLE CITY	20 022	19 439	-25	-2 014
VINCI HOLDING	2 167	1 818	697	235
SCI SURAVENIR PIERRE	413	494	346	2 784
SCI PROGRESSION PIERRE	2 738	2 943	2 448	7 857
SCI LYON BLACKBEAR	13 120	13 370	6 761	2 922
SCI PREIM BATIGNOLLES	5 401	6 490	1 926	3 019
SCI PREIM NEWTIME	10 052	9 005	4 443	4 234
SCI PREIM HOSPITALITY	20 670	23 342	-1 528	3 504

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

4.5 - Prises de participation significatives

Il n'y a pas eu de prise de participations significatives sur l'année 2021. On peut toutefois noter l'augmentation de capital de la filiale Les Terroirs de Suravenir de 24 millions d'euros sur l'année 2021, liée à des acquisitions complémentaires par sa filiale Château Siaurac and Co (renommée SCEA des deux Terroirs).

4.6- Délais de paiement

Tableau prescrit à l'annexe 4-1 de l'article A.441-2 du code de commerce.

En application de la circulaire de la Fédération française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance. Les informations concernant les produits et charges de l'activité immobilière confiée à des gestionnaires sont également exclues du tableau.

en euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					3					9
Montant total des factures concernées TTC	585	3 552	0	0	4 137	12 300	28 820	0	3 369	44 489
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						0,31%	0,72%	0,00%	0,08%	1,11%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	158					NA				
Montant total de factures exclues	741 331,98					NA				
(C) Délais de paiement utilisés										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours					Délais légaux : 30 jours				

4.7- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021.

4.8 - Valeur des placements et quote-part des placements article L 344-1 du code des assurances

La valeur de réalisation des placements est égale à 58,2 milliards d'euros, pour une valeur nette au bilan de 55,7 milliards d'euros au 31/12/2021.

La quote-part de ces placements correspondant aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats, telle qu'elle serait constatée en cas de transfert de portefeuille de contrats s'élève à 95%.

5 - Evolution prévisible pour 2022

5.1 - L'environnement économique

En 2022, la croissance de l'activité mondiale (+4,3%) serait encore soutenue au premier semestre, avant de décélérer au second pour se rapprocher de son rythme pré-pandémie (3,5% en moyenne de 2011 à 2019).

En Zone euro, l'économie ne devrait pas trop pâtir de l'émergence du variant Omicron. La baisse de l'activité serait inférieure à 5% par rapport à un mois normal dans l'ensemble des économies. Le rebond de l'activité interviendrait dès mars 2022, en lien avec l'atténuation de la crise sanitaire, mais la confiance des ménages pourrait être plus longue à restaurer. De plus, les goulets d'étranglement ne devraient s'atténuer que progressivement en 2022, limitant par la même occasion les exportations européennes.

Un redémarrage décalé de la consommation et de la production industrielle permettrait toutefois à la croissance de la Zone euro de rebondir au deuxième trimestre, de se maintenir à un niveau élevé au troisième, avant de décélérer au quatrième. L'épargne des ménages, toujours élevée, pourrait diminuer un peu plus progressivement qu'attendu initialement, en raison des doutes autour du rôle de la vaccination dans la résolution définitive de la crise du Covid-19.

En France, la moindre dépendance du PIB au secteur industriel et au tourisme international offre un avantage certain à l'économie face aux nombreuses incertitudes internationales qui entourent 2022. Le PIB a retrouvé son niveau pré-crise au 3e trimestre 2021 et l'activité devrait progressivement converger vers son niveau de croissance attendu au second semestre 2022, après les élections présidentielles (avril 2022). Comme en 2021, la croissance de l'économie française devrait ainsi demeurer parmi les plus fortes de la Zone euro (+4,2% en 2022 selon le Crédit Mutuel Arkéa, après +7% en 2021). Dans ce contexte, les défaillances d'entreprises demeureraient inférieures à leur niveau d'avant crise (45 000, contre 52 000 en 2019 et après 27 300 en 2021).

5.2 - L'environnement financier

Sur le plan financier, la BCE a confirmé, lors de sa dernière réunion de l'année, que son programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) arrivera à son terme à la fin du mois de mars. Les achats d'obligations d'États ne s'arrêteront toutefois pas pour autant puisque l'institution continuera à réinvestir les remboursements des titres de ce programme qui arriveront à échéance au moins jusqu'à la fin 2024. Par ailleurs, son autre programme « Assets Purchase Program » qui fonctionne en parallèle du PEPP va être renforcé l'année prochaine. Fait notable, la prévision d'inflation de 2022 a été très nettement revue à la hausse, à 3,2 % contre 1,7 % précédemment. La Fed, de son côté, a maintenu ses taux directeurs inchangés. L'important réside surtout dans son annonce d'un doublement du montant mensuel de la réduction de ses rachats d'actifs (de 15 Md\$ à 30 Md\$) dès janvier avec un arrêt complet prévu en mars.

La banque centrale américaine a ainsi pris acte de l'envolée de l'inflation de ces derniers mois. Elle a ainsi rehaussé ses prévisions en matière de prix en anticipant une hausse de 5,3 % en 2021 et de 2,6 % en 2022. Fait marquant, le « dot plot », graphique traduisant les anticipations des membres de la banque centrale américaine en matière de taux, laisse entrevoir dorénavant trois hausses d'un quart de point des taux directeurs en 2022.

Dans un tel contexte, les taux de long terme européens devraient continuer à demeurer à des niveaux bas. En cas de forte correction sur les marchés actions, nul doute qu'ils joueraient leur rôle de valeurs refuges. Les taux américains pourraient connaître de nouvelles tensions en raison des anticipations des investisseurs qui s'attendent à ce que la Fed augmente ses taux plus rapidement que prévu et surtout qu'elle commence à réduire la taille de son bilan dès 2022.

5.3 – Impacts du conflit en Ukraine

Les prévisions concernant les environnements économiques et financiers ci-dessus ont été établies avant le début du conflit en Ukraine. Cette crise pourrait avoir des impacts significatifs sur l'environnement de la société.

Les expositions directes de Suravenir sur la Russie et l'Ukraine sont nulles dans les fonds en euros et peu significatives sur les unités de comptes.

6 - Actionnariat

Le capital de Suravenir est détenu à 100% par Crédit Mutuel Arkéa.

Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par des salariés.

7 - Informations requises par le Code général des impôts

7.1- Distribution de dividendes

Les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été de :

	DIVIDENDE (*)
2018	1,51
2019	0,99
2020	0,94

* Revenus ouvrant droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40% mentionnée au 2ème du 3 de l'Art 158 du code général des impôts.

7.2 - Réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable

Il n'y a pas eu de dépenses non déductibles dans l'exercice.

8 - Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en milliers d'Euros)					
Capital social	440 000	470 000	1 045 000	1 111 000	1 175 000
Nombre des actions ordinaires existantes	44 000 000	47 000 000	104 500 000	111 100 000	117 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'Euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (brut)	4 632 098	4 716 045	5 131 837	4 223 545	5 046 087
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations/reprises aux amortissements et provisions	217 497	226 366	285 482	298 347	321 769
Impôt sur les bénéfices	98 525	71 405	77 974	54 256	65 402
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 219	2 940	2 924	3 063	2 510
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations/reprises aux amortissements et provisions	128 836	167 322	172 757	172 931	169 588
Résultat distribué	554 400	71 000	103 654	104 434	101 050
RESULTATS PAR ACTION (en Euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations/reprises aux amortissements et provisions	2,65	3,23	1,96	2,17	2,16
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,93	3,56	1,65	1,56	1,44
Dividende attribué à chaque action	12,60	1,51	0,99	0,94	0,86
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	299	322	338	364	385
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'Euros)	12 358	13 731	15 074	16 654	18 292
Montant des sommes versées au titre des avantages (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc. en milliers d'Euros)	8 723	9 156	9 791	10 807	11 836

P

SURAVENIR

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte et Associés
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale
SURAVENIR
232 rue General Paulet
29802 BREST

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SURAVENIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions Techniques non-vie - Provision pour risques croissants

Risque identifié et principaux jugements

La société comptabilise une provision pour risques croissants, essentiellement au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs et figurant au bilan pour un montant brut de 98,2 M€.

Cette provision est constituée en assurance incapacité-invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et que l'assureur perçoit des primes constantes dans le temps.

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation, elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est calculée à partir d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50%) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C), d'une table d'incidence et d'un taux d'actualisation égal à 0 %. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants emprunteur au choix des hypothèses actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses actuarielles retenues, notamment :
 - le suivi de la certification des tables d'expérience utilisées,
 - la revue de la justification de la loi d'incidence utilisée,
 - la revue de l'analyse corroborant le coefficient d'abattement de 50 % appliqué.
- Réaliser une revue du code informatique du programme de calcul de la provision pour risques croissants ainsi que de la documentation associée,

- Réaliser une revue des principales tables de paramétrage du programme de calcul de la provision pour risques croissants,
- Apprécier la cohérence des évolutions méthodologiques du calcul de la provision pour risques croissants,
- Réaliser une analyse de mouvement de la provision pour risques croissants.

Evaluation des produits structurés - contrats Euros

Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2021, le montant des produits structurés euros s'élève à 4,5 Md€.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur recouvrable de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation de la valeur comptable au coût historique des titres adossés à des contrats en euros.

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation, les valorisations sont fournies par le structureur et basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché. Ces titres font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible. En l'absence de valeur de marché, les produits structurés sont valorisés pour leur valeur d'utilité.

Le poids de ces actifs dans le bilan de votre société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour la valorisation de ces actifs, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes:

- Prendre connaissance des procédures de valorisation des produits structurés et confirmer la permanence des méthodes et des contrôles,
- Apprécier le caractère approprié des contrôles réalisés par la société sur le processus de valorisation
- Réaliser une contrevalorisation sur un échantillon de titres,
- Analyser les écarts entre les valorisations réalisées par les contreparties et celles réalisées par la société ainsi que, le cas échéant, avec les données transmises par des valorisateurs externes,
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires,
- Apprécier le caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SURAVENIR par votre assemblée générale du 24 avril 2008 pour le cabinet Deloitte et Associés et du 20 mai 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte et Associés était dans la 26ème année de sa mission sans interruption, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus antérieurement à cette date, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte et Associés



Christine BILLY



Estelle SELLEM

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
1	2-Actifs Incorporels	8 030	8 610
	2-Actifs incorporels	8 030	8 610
1;2;3;4	3-Placements	37 063 190	35 448 831
	3A-Terrains et constructions	888 631	898 030
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	2 325 560	996 847
	3C-Autres placements	33 848 999	33 553 954
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
11	5-Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	79 138	18 259
	5B-Provisions d'assurance vie	39 893	43
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	4 406	2 525
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	11 663	9 027
	5G-Provisions d'égalisation	1 747	2 044
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	21 429	4 619
6;3	6-Créances	169 533	141 305
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	56 348	48 679
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	56 348	48 679
	6C-Autres créances	113 185	92 626
	6CA-Personnel	4	6
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	3 103	11 880
	6CC-Débiteurs divers	110 078	80 740
	7-Autres Actifs	9 817	32 164
	7A-Actifs corporels d'exploitation	305	331
	7B-Comptes courants et caisse	9 512	31 833
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	620 885	681 785
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	289 716	307 565
	8C-Autres comptes de régularisation	331 168	374 219
	TOTAL DE L'ACTIF	56 671 800	51 666 030

Notes	B I L A N - P A S S I F (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
9	1-Capitaux propres	2 138 517	1 965 797
	1A-Capital social	1 175 000	1 111 000
	1B-Primes liées au capital	308 348	268 732
	1D-Autres réserves	77 767	73 082
	1E-Report à nouveau	407 815	340 053
	1F-Résultat de l'exercice	169 588	172 931
3;10	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
11	3-Provisions techniques brutes	32 608 831	32 539 241
	3B-Provisions d'assurance vie	30 775 970	30 883 173
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	295 332	289 185
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	68 935	68 520
	3E-Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	1 348 326	1 198 530
	3G-Provisions pour égalisation	21 975	37 236
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	64	63
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	98 230	62 535
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	18 721 207	15 335 077
12	5-Provisions	4 490	5 688
	5-Provisions	4 490	5 688
13	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 635	8 250
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 635	8 250
14;3	7-Autres dettes	2 181 840	828 865
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	181 975	176 074
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	13 546	7 709
	7D-Dettes envers les établissements de crédit	24 452	12 476
	7E-Autres dettes	1 961 868	632 606
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 804 699	488 343
	7EC-Personnel	7 289	7 211
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	24 948	16 529
	7EE-Créanciers divers	124 932	120 522
5;7	8-Comptes de régularisation passif	408 279	383 112
	8-Comptes de régularisation passif	408 279	383 112
	TOTAL DU PASSIF	56 671 800	51 666 030

Notes	Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
3	1 - Engagements reçus	95 029	97 977
	1A - Avals, cautions et garanties reçus	19 339	20 637
	1B - Autres engagements reçus	75 690	77 339
3	2 - Engagements donnés	1 489 474	1 645 053
	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 459 036	1 619 982
	2E - Autres engagements donnés	30 438	25 071
13	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	11 760	7 487
3;15	5 - Encours d'instruments financiers à terme	3 539 238	3 618 871

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	70 300	-13 092	57 208	59 297
	1A-Primes	70 300	-13 092	57 208	59 297
	2-Produits placements alloués	3 321		3 321	3 425
	2-Produits placements alloués	3 321		3 321	3 425
	3-Autres produits techniques	570		570	756
	3-Autres produits techniques	570		570	756
16	4-Charges des sinistres	-36 249	6 334	-29 914	-32 727
	4A-Prestations et frais payés	-35 834	3 699	-32 135	-33 374
	4B-Charges de provisions pour sinistres	-415	2 636	2 221	647
16;17; 18	5-Charges des autres provisions techniques	-35 695	16 811	-18 885	-27 732
	5-Charge des autres provisions techniques	-35 695	16 811	-18 885	-27 732
22;23; 24;25	7-Frais acquisition et administration	-33 336	881	-32 456	-31 594
	7A-Frais acquisition	-25 777		-25 777	-25 155
	7B-Frais administration	-7 559		-7 559	-7 637
	7C-Commissions reçues des réassureurs		881	881	1 198
	8-Autres charges techniques	-1 730		-1 730	-1 966
	8-Autres charges techniques	-1 730		-1 730	-1 966
	9-Variation de la provision pour égalisation	9 272	-4	9 268	-366
	9-Variation de la provision pour égalisation	9 272	-4	9 268	-366
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE	-23 548	10 929	-12 619	-30 908

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	4 975 787	-26 677	4 949 111	4 133 402
	1-Primes	4 975 787	-26 677	4 949 111	4 133 402
19	2-Produits des placements	1 174 592		1 174 592	1 206 906
	2A-Revenus des placements Vie	925 194		925 194	964 887
	2B-Autres produits des placements Vie	183 067		183 067	135 385
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	66 330		66 330	106 634
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	1 868 885		1 868 885	2 324 397
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	1 868 885		1 868 885	2 324 397
	4-Autres produits techniques	7 914		7 914	6 049
	4-Autres produits techniques	7 914		7 914	6 049
17	5-Charges de sinistres	-3 209 257	8 946	-3 200 311	-2 879 606
	5A-Prestations et frais payés	-3 203 110	7 065	-3 196 044	-2 849 726
	5B-Charges des provisions pour sinistres	-6 147	1 881	-4 266	-29 879
	6-Charges de provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-2 968 677	39 557	-2 929 120	-1 212 441
	6A-Provisions d'assurance Vie	411 465	39 849	451 314	719 966
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	-3 386 132		-3 386 132	-1 954 616
	6C-Autres provisions techniques	5 990	-293	5 697	22 208
21	7-Participation aux résultats	-488 607		-488 607	-505 337
	7-Participation aux résultats	-488 607		-488 607	-505 337
22;23; 24;25	8-Frais d'acquisition et administration	-342 747	2 390	-340 357	-298 120
	8A-Frais acquisition	-126 060		-126 060	-112 399
	8B-Frais administration	-216 687		-216 687	-188 545
	8C-Commissions reçues des réassureurs		2 390	2 390	2 824
19	9-Charges des placements	-349 701		-349 701	-366 227
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-159 037		-159 037	-128 398
	9B-Autres charges de placements	-143 539		-143 539	-125 493
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-47 125		-47 125	-112 336
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-442 326		-442 326	-2 129 772
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-442 326		-442 326	-2 129 772
	11-Autres charges techniques	-35 379		-35 379	-34 753
	11-Autres charges techniques	-35 379		-35 379	-34 753
	RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	190 485	24 217	214 701	244 497

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2021	OPERATIONS NETTES 31/12/2020
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	-12 619	-30 908
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	214 701	244 497
19;26	3-Produits des placements	48 552	48 819
	3A-Revenus des placements	38 244	39 030
	3B-Autres produits des placements	7 567	5 476
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	2 742	4 313
19;26	5-Charges des placements	-14 455	-14 814
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-6 574	-5 194
	5B-Autres charges des placements	-5 932	-5 075
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 948	-4 544
26	6-Produits placements alloués compte Non Vie	-3 321	-3 425
	6-Produit des placements alloués compte Non Vie	-3 321	-3 425
26	7-Autres Produits Non Techniques	6 936	2 113
	7-Autres Produits Non Techniques	6 936	2 113
26	8-Autres Charges Non Techniques	-2 296	-11 243
	8-Autres Charges Non Techniques	-2 296	-11 243
26	9-Résultat exceptionnel Non Technique	0	-4 790
	9A-Produits exceptionnels	0	357
	9B-Charges exceptionnelles	0	-5 147
	10-Participation des salariés	-2 510	-3 063
	10-Participation des salariés	-2 510	-3 063
27	11-Impôts sur les bénéfices	-65 402	-54 256
	11-Impôts sur les bénéfices	-65 402	-54 256
	RESULTAT GLOBAL	169 588	172 931

Annexe 2021

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS	9
GENERALITES	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	10
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	13
COMPTES COURANTS	13
CAPITAUX PROPRES	13
PASSIFS SUBORDONNES	14
PROVISIONS TECHNIQUES	14
PROVISIONS	15
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	16
COMPTE DE RESULTAT	16
PLAN D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE	18
INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	19
1 - ACTIFS IMMOBILISES	19
2 - CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	21
4 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	22
5 - PRIMES ET DECOTES	23
6 - CREANCES	23
7 - COMPTES DE REGULARISATION	23
8 - OPERATIONS EN DEVICES	24
9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	24
10 - PASSIFS SUBORDONNES	25
11 - PROVISIONS TECHNIQUES	25
12 - PROVISIONS	26
13 - ENGAGEMENTS DE REASSURANCE	26
14 - DETTES	26
15 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	27
16 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS	27
17 - PRESTATIONS	28
18 - ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE	28
19 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	29
20 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	29
21 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	30
22 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	30
23 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	31
24 - EFFECTIFS MOYENS	31
25 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	31
26 - RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	32
27 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	32
28 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	32
APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT	33

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

GENERALITES

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement 2016-12 du 12 décembre 2016).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

Consolidation :

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire liée à la Covid 19

Les conséquences de cette crise sur les comptes de Suravenir au 31/12/2020 et 31/12/2021 sont restées limitées. L'impact le plus important sur le résultat net de Suravenir correspond à la contribution au fonds de solidarité Covid 19 comptabilisée en charges exceptionnelles pour 5147 K€ en 2020 (cette contribution n'a pas été reconduite en 2021). De façon accessoire, la crise avait eu pour effet une baisse des frais de déplacements, de missions et représentations en 2020 ; ils sont restés à un niveau plus faible qu'avant la pandémie encore en 2021. Il n'est pas possible pour les autres impacts de distinguer ceux liés à la crise sanitaire et ceux liés aux autres facteurs.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

- Terrain	Non amorti
- Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
- Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
- Clos et couvert	25 ans
- Lots techniques	20 ans
- Agencements	10 ans

Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

Autres placements

- Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un événement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

- Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

- ✓ Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

- ✱ *Champ des instruments de capitaux analysés*

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du "filtre" c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20% de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30% en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2021, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20% comme en 2020.

- ✱ *Modalités de calcul de la PDD*

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.
 - Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Le taux retenu pour l'année 2021 est de 6% (taux sans risque retenu à 0% et prime de risque à 6%).
 - La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.
 - Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.
- ✓ Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4-Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
 - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché et font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible ;
 - ou pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.
- Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...
- Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation selon l'évolution générale du marché. Les organismes de placement collectif immobilier et les sociétés immobilières non cotées sont valorisés avec la dernière valeur liquidative déterminée par les sociétés de gestion. Les sociétés foncières cotées sont valorisées au dernier cours de clôture connu ou, lorsque la liquidité des titres est insuffisante, sur la base de l'actif net réévalué.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

Opérations en devises

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. A la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--------|
| - matériels informatiques | 5 ans |
| - autres mobiliers et matériels | 10 ans |

COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1^{er} janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

PASSIFS SUBORDONNES

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

Pour l'activité Vie et Capitalisation, les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribuées,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.
- de rentes sont calculées à partir des tables TGH05 / TGF05 et du taux technique retenu à la conversion sur le périmètre des contrats Epargne Retraite Entreprise, à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion pour les autres contrats.

Les provisions mathématiques des garanties plancher des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

La provision pour participation aux bénéfices représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéfices est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

La provision globale de gestion est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction de la moyenne des données réelles des 3 derniers exercices.

Une provision pour aléas financiers est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

Pour l'activité Prévoyance (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'incapacité de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50%) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 0%.

Les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres survenus mais non encore connus sont égales à la différence entre les charges ultimes de prestations par survenance (estimées à partir des triangles de règlements passés - méthode statistique "chain ladder") et la somme des prestations déjà versées et les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres connus déjà constituées.

Les **provisions mathématiques** liées au risque décès sont calculées, tête par tête, à partir d'une table d'expérience calibrée par âge et par sexe, certifiée par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 0 %.

La provision pour risques croissants est constituée pour les opérations d'assurance contre les risques d'incapacité de travail. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est calculée à partir d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50%) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C), d'une table d'incidence et d'un taux d'actualisation égal à 0 %.

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice serait égale, le cas échéant, au huitième du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

COMPTE DE RESULTAT

Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance.

Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

Impôts

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE

SURAVENIR proposait, jusqu'à la fin de sa commercialisation au 01/10/2020, un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation. Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

1 - ACTIFS IMMOBILISES

	Valeur brute					Amortissements et dépréciations (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Valeur nette N-1	Valeur nette N
	Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Paie- ments des échéances des titres amortis-	Valeur Brute N	Amortis- sements N-1	Dotation	Reprise	Amortis- sements N		
Actifs incorporels											
Autres immobilisations incorporelles	27 208	1 108	42	-	28 274	18 598	1 646	-	20 244	8 610	8 030
Total actifs incorporels	27 208	1 108	42	-	28 275	18 598	1 646	-	20 245	8 610	8 030
Placements immobiliers											
Terrains et constructions	1 133 382	103 820	87 737	-	1 149 465	236 703	29 065	-	265 768	896 679	883 697
Terrains non construits	1 258	51	-	-	1 309	-	-	-	-	1 258	1 309
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	584 794	1 860	-	-	586 654	224 269	28 465	-	252 735	360 524	333 920
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	531 080	101 900	87 737	-	545 243	-	-	-	-	531 080	545 243
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	16 250	9	-	-	16 259	12 433	600	-	13 033	3 817	3 226
Terrains et constructions en cours	1 350	5 461	1 877	-	4 934	-	-	-	-	1 350	4 934
Immeubles en cours	1 325	5 453	1 860	-	4 918	-	-	-	-	1 325	4 918
Immeubles d'exploitation en cours	25	8	17	-	16	-	-	-	-	25	16
Total placements immobiliers	1 134 732	109 281	89 614	-	1 154 399	236 703	29 065	-	265 768	898 030	888 631
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation											
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	471 145	28 716	-	-	499 861	-	-	-	-	471 145	499 861
Autres titres de placement dans les entreprises liées	525 702	1 299 997	-	-	1 825 699	-	-	-	-	525 702	1 825 699
Total placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	996 847	1 328 713	-	-	2 325 560	-	-	-	-	996 847	2 325 560
Total général	2 158 788	1 439 102	89 656	-	3 508 233	255 301	30 711	-	286 012	1 903 487	3 222 221

2 - CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct. ou indirect.	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Divi- dendes	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
A) Entreprises d'assurance										
Néant										
B) Autres entreprises										
CHÂTEAU CALON SEGUR *	207 754	207 754	Paris	SAS	95,0%	220 601	2 958	2 946	2 047	206 777 029
LES TERROIRS DE SURAVENIR *	122 182	122 182	Brest	SAS	100,0%	97 485	62	-696	0	0
SAS PREIM HEALTHCARE	70 850	70 850	Paris	SAS	20,7%	359 453	61 814	51 457	6 105	34 105 928
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP*	38 664	38 664	Paris	SAS	23,4%	160 255	13 578	9 612	2 781	357 182
PRIMONIAL EUROP. RESIDENTIAL FUND	20 000	20 000	Luxembourg	SCA	16,9%	137 626	35 522	18 395	871	20 000 000
C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable										
SCI PREIM RETAIL 2	28 572	18 710	Paris	SCI	38,0%	39 046	8 435	-3 084	0	28 572
SCI NANTERRE IMMO	47 000	47 000	Paris	SCI	31,2%	103 360	12 109	-868	0	47 000
SCI USUFRUIMMO	72 213	72 213	Paris	SCI	100,0%	66 759	11 292	2 036	3 182	1 000 000
SCI PASTEUR	40 000	40 000	Paris	SCI	19,5%	83 881	21 080	7 931	1 188	572 112
SCI NODA	25 472	25 472	Paris	SCI	19,9%	100 387	12 221	4 871	889	25 472
CLOVERHOME	21 083	21 083	Paris	SCI	50,0%	39 451	2 633	2 545	1 238	2 250 000
SCI ARDEKO	30 140	30 140	Paris	SCI	20,0%	122 538	10 733	3 245	687	301 395
MARSEILLE CITY	52 000	52 000	Paris	SCI	19,1%	202 310	19 439	-2 014	39	5 200 000
VINCI HOLDING	48 560	48 560	Paris	SCI	100,0%	39 866	1 818	235	1 120	3 999 999
SCI SURAVENIR PIERRE	8 893	8 893	Brest	SCI	100,0%	10 147	494	2 784	0	17 743
SCI PROGRESSION PIERRE	59 783	59 783	Brest	SCI	100,0%	56 116	2 943	7 857	0	209 654
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	33 000	Paris	SCI	19,9%	152 529	13 370	2 922	1 304	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLE	16 118	16 118	Paris	SCI	31,5%	49 698	6 490	3 019	1 102	1 611 785
SCI PREIM NEWTIME	20 285	20 285	Paris	SCI	19,9%	92 643	9 005	4 234	858	20 285
SCI PREIM HOSPITALITY	44 278	44 278	Paris	SCI	17,8%	184 900	23 342	3 504	562	442 780

La colonne dividendes correspond aux dividendes reçus par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCV, FCT, FCPR,... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2020 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du Bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
ACTIF DU BILAN			
Placements détenues dans ces entreprises	2 325 560	1 825 699	499 861
Placements hors placements dans les entreprises liées et participations	34 737 630	281 220	545 243
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	18 721 207	781 964	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	56 348		
Autres créances	113 185	26 500	
Comptes courants et caisse	9 512	9 252	
PASSIF DU BILAN			
Passifs subordonnés	600 000	600 000	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurances	195 521	120 763	
Dettes auprès des établissements de crédit	24 452	13 182	
Autres dettes	1 961 868	1 313 105	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
Engagements reçus	95 029	73 369	
Engagements donnés	1 489 474	87 539	
Valeurs reçues en nantissement	11 760		
Encours d'instruments financiers à terme	3 539 238		

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.

4 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Exercice N			Exercice N -1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
<i>Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE</i>						
I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)						
récapitulatif des placements par nature						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 154 399	863 914	1 357 374	1 134 732	889 770	1 346 997
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 757 673	2 691 945	2 795 448	2 801 051	2 758 271	2 838 894
IFT stratégie de rendement						
puts						
ventes à terme de devises			73			13
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 438 376	1 437 740	2 017 272	1 395 425	1 394 571	1 746 164
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 548 287	1 548 287	1 556 008	1 211 778	1 211 778	1 220 250
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 936 233	27 817 377	29 071 882	27 916 128	27 880 740	29 810 284
IFT stratégie de rendement						
swaps						
caps			- 86 080			- 105 703
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	1 206 670	1 206 669	1 225 349	1 187 068	1 187 066	1 228 224
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	1 420 083	1 420 083	1 418 918	117 741	117 741	123 101
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
- Placements immobiliers	4 789 862	4 789 862	4 789 862	3 870 168	3 870 168	3 870 168
- Titres à revenu variable	287 934	287 934	287 934	155 711	155 711	155 711
- O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 781 399	1 781 399	1 781 399	1 227 946	1 227 946	1 227 946
- Autres O.P.C.V.M.	10 194 774	10 194 774	10 194 774	8 428 985	8 428 985	8 428 985
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 667 302	1 667 302	1 667 302	1 652 266	1 652 266	1 652 266
Total des placements	56 182 991	55 707 286	58 163 522	51 099 000	50 775 014	53 648 991
Total des IFT			- 86 006			- 105 690
récapitulatif des placements par mode d'estimation						
- Placements évalués selon l'article R. 343-9	23 473 483	23 377 412	24 492 626	22 431 320	22 409 535	24 162 211
- Placements évalués selon l'article R. 343-10	13 988 236	13 608 602	14 949 624	13 332 603	13 030 403	14 151 703
- Placements évalués selon l'article R. 343-13	18 721 271	18 721 271	18 721 271	15 335 077	15 335 077	15 335 077
Total des placements	56 182 991	55 707 286	58 163 522	51 099 000	50 775 014	53 648 991
récapitulatif des placements par affectation						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	55 267 779	54 794 758	57 235 879	50 154 198	49 832 365	52 685 990
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants						
- Valeurs affectées aux provisions techniques légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	638 149	635 464	650 579	652 092	649 939	670 291
- Autres affectations ou sans affectation	277 064	277 064	277 064	292 710	292 710	292 710
Total des placements	56 182 991	55 707 286	58 163 522	51 099 000	50 775 014	53 648 991
II - AUTRES ACTIFS						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	286 536	286 536	286 536	334 409	334 409	334 409

Une provision pour dépréciation figure dans les comptes pour un montant de 132 826 K€ au 31/12/2021 (contre 78 390 K€ au 31/12/2020).

Au 31/12/2021, le montant des produits structurés (incluant les SPV) enregistrés dans les placements évalués selon les articles R.343.10 et R343-9 s'élève à 4 464 M€ en valeur nette comptable et 4 549 M€ en valeur de réalisation.

Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

5 - PRIMES ET DECOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
Exercice N	Obligations	24 279 411	-408 279	331 168	-422 820	170 417	23 949 897
Exercice N-1	Obligations	24 677 623	-383 112	374 219	-435 606	158 642	24 391 766

6 - CREANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	56 348	48 679
Autres créances	113 185	92 626
Etat, organismes sociaux, collectivité publiques	3 103	11 880
Produits à recevoir (notamment commissions)	43 488	26 474
Charges constatées d'avance	144	74
Divers	66 451	54 198
Total	169 533	141 305

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 33 633 K€ et celle à plus de 5 ans à 1 114 K€.

7 - COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
Comptes de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	289 716	307 565
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	331 168	374 219
Total - Comptes de régularisation Actif	620 884	681 784
Comptes de régularisation passif		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	408 279	383 112
Total - Comptes de régularisation Passif	408 279	383 112

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar américain	6 582		5 261	
Total devises	6 582		5 261	
Euro	56 665 218	56 671 800	51 660 769	51 666 030
Total bilan	56 671 800	56 671 800	51 666 030	51 666 030

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Augmentation capital	Autres augmentations	Autres diminutions (dont diminutions de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital							
Capital social	1 111 000		64 000				1 175 000
Primes liées au capital social	268 732		39 616				308 348
Sous total capital	1 379 732		103 616				1 483 348
Réserves							
Réserves indisponibles	26	9					35
Réserves réglementées	70 890	725		15 555	11 606		75 565
Réserve de capitalisation	62 498			15 555	11 606		66 447
Réserve pour fonds de garantie	8 392	725					9 118
Autres réserves	2 166						2 166
Sous total réserves	73 082	735		15 555	11 606		77 767
Autres éléments							
Report à nouveau	340 053	67 762					407 815
Résultat de l'exercice	172 931	-172 931				169 588	169 588
Sous total autres éléments	512 983	-105 169				169 588	577 403
Total	1 965 797	-104 434	103 616	15 555	11 606	169 588	2 138 517

Le montant des dividendes versés en 2021 au titre de l'année 2020 s'élève à 104 434 K€. Le paiement du dividende a été réalisé en actions pour un montant de 103 616 K€.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 117 500 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

10 - PASSIFS SUBORDONNES

	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05% puis E3M+2,30%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)
Emprunt Tier2 17	500 000 K€	22/12/2017	20 ans	2,645% puis E3M + 1,87%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2027)
Total	600 000 K€				

Le remboursement de ces emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

11 - PROVISIONS TECHNIQUES

	Exercice N			Exercice N-1		
	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance
Provisions d'assurance vie	30 775 970	39 893	30 736 077	30 883 173	43	30 883 129
dont provision globale de gestion	20 457	0	20 457	17 049	0	17 049
dont provision pour garantie plancher	55	0	55	75	18	57
Provisions pour sinistres vie	295 332	4 406	290 926	289 185	2 525	286 660
Provisions pour sinistres non vie	68 935	11 663	57 272	68 520	9 027	59 492
Provisions pour participation aux bénéfices	1 348 326	0	1 348 326	1 198 530	0	1 198 530
Provisions pour égalisation vie	16 239	1 256	14 983	22 229	1 549	20 680
Provisions pour égalisation non vie	5 736	491	5 245	15 008	495	14 513
Autres provisions techniques vie	64	0	64	63	0	63
Provisions pour risque croissant	98 230	21 429	76 800	62 535	4 619	57 916
Provisions techniques des contrats en unités de compte	18 721 207	0	18 721 207	15 335 077	0	15 335 077
Total	51 330 038	79 138	51 250 900	47 874 318	18 259	47 856 059

12 - PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotation à la provision	Reprise de provision	Exercice N
Provisions pour risques et charges				
Engagements de retraite et avantages similaires	1 585	0	103	1 482
litiges assurés	746	7	69	684
Autres litiges	3 357	0	1 033	2 324
Total Provisions (autres que techniques)	5 688	7	1 205	4 490

13 - ENGAGEMENTS DE REASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	11 760	7 487
Espèces reçues en garantie	8 635	8 250
Total	20 395	15 737

14 - DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	181 975	176 074
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 546	7 709
Dettes envers les établissements de crédit	24 452	12 476
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 664	9 343
Titres mis en pension	1 800 035	479 000
Dettes sociales	10 286	8 494
Dettes fiscales	21 951	15 247
Charges à payer (notamment frais de mandats de gestion des actifs)	18 832	26 900
Autres dettes	106 100	93 623
Total	2 181 840	828 865

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
OPTIONS					
Couverture du portefeuille obligataire	3 508 800		88 150		
VENTES A TERME					
Devises	30 438				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :

La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée).

L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :

La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois.

En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les en-cours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture.

A l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des en-cours en devises à cette date.

16 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	68 520	68 055
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	28 462	28 568
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	42 343	44 141
Boni / Mali (brut de réassurance)	- 2 285	- 4 654

17 - PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	825 027	809 551
Arrérages	35 401	32 761
Rachats	2 373 355	2 043 783
Autres prestations	5 160	4 463
Sinistres à payer	6 562	30 392
Total	3 245 505	2 920 950

18 - ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2017	2018	2019	2020	2021
2017	Réglements	5 534				
	Provisions	32 024				
	Total des sinistres (S)	37 558				
	Primes acquises (P)	61 125				
	Pourcentage (S/P)	61,4%				
2018	Réglements	19 516	5 047			
	Provisions	22 681	29 508			
	Total des sinistres (S)	42 197	34 555			
	Primes acquises (P)	61 125	64 916			
	Pourcentage (S/P)	69,0%	53,2%			
2019	Réglements	25 192	19 752	5 604		
	Provisions	5 905	16 598	27 189		
	Total des sinistres (S)	31 098	36 350	32 792		
	Primes acquises (P)	61 125	64 916	68 096		
	Pourcentage (S/P)	50,9%	56,0%	48,2%		
2020	Réglements	27 533	26 337	21 488	5 481	
	Provisions	4 235	7 804	18 021	24 379	
	Total des sinistres (S)	31 768	34 142	39 509	29 860	
	Primes acquises (P)	61 125	64 916	68 096	70 465	
	Pourcentage (S/P)	52,0%	52,6%	58,0%	42,4%	
2021	Réglements	28 663	29 648	28 574	19 522	5 308
	Provisions	3 306	4 226	6 803	16 932	26 592
	Total des sinistres (S)	31 969	33 874	35 377	36 454	31 900
	Primes acquises (P)	61 125	64 916	68 096	70 465	70 300
	Pourcentage (S/P)	52,3%	52,2%	52,0%	51,7%	45,4%

19 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations	915	16 130	17 045	15 369
Revenus des placements immobiliers	2 764	224 613	227 378	231 770
Revenus des autres placements	8 760	702 235	710 995	748 014
Autres revenus financiers (commissions honoraires)	36 772	95 090	131 862	96 986
Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)	49 212	1 038 068	1 087 280	1 092 139
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios : poste 9a cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662)	38 514	115 049	153 563	122 015

20 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	- 411 465	- 719 965
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	543 785	521 653
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 259 500	- 238 499
Autres (dont transferts et reclassements de provisions)	19 977	7 509
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture (3B)	- 107 203	- 429 302

21 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2017	2018	2019	2020	2021
Participation aux résultats totale	633 953	628 737	578 814	505 338	488 607
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	379 831	468 538	402 143	337 894	338 810
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	254 122	160 199	176 671	167 444	149 797
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du code des assurances					
Provisions mathématiques moyennes	28 578 927	29 283 739	30 475 007	31 019 142	30 718 980
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	580 005	585 732	560 171	496 296	447 252
Montant effectif de la participation aux résultats					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	379 831	468 538	402 143	337 894	338 810
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	254 122	160 199	176 671	167 444	149 797

22 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	30 128	27 461
Impôts et taxes	18 954	18 222
Commissions	420 139	358 319
Dont commissions aux intermédiaires	420 118	358 290
Dont autres commissions	21	29
Achats et autres charges externes	60 163	49 125
Amortissements et provisions	2 329	2 942
Autres charges de gestion courante	54 491	63 626
Total charges par nature	586 203	519 694

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	5 104	4 406
Frais d'acquisition	151 837	137 554
Frais d'administration	224 246	196 182
Frais internes et externes de gestion des placements	165 611	133 592
Autres charges techniques	37 109	36 718
Autres charges non techniques	2 296	11 243
Total charges par destination	586 203	519 694

23 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	16 620	15 574
Charges sociales	11 484	10 639
Commissions versées au personnel commercial	1 672	1 080
Autres (dont CICE)	352	168
Total	30 128	27 461

Conformément à l'article 244 quater C du CGI, le CICE a été affecté en 2021 à des efforts de prospection via diverses opérations commerciales et publicitaires.

24 - EFFECTIFS MOYENS

	Exercice N		Exercice N-1	
	PERSONNEL COMMERCIAL	AUTRE PERSONNEL	PERSONNEL COMMERCIAL	AUTRE PERSONNEL
Effectif moyen du personnel				
Cadres	37	187	37	175
Non cadres	4	157	5	147
Total	41	344	42	322

Les effectifs présentés correspondent au nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) employés directement par la société en contrats à durée indéterminée et durée déterminée, stagiaires exclus.

25 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 48 K€ en 2021 contre 58 K€ en 2020.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune engagement n'a été accordé en leur faveur.

26 - RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Produits		
Autres produits non techniques (incluant réserve de capitalisation)	4 044	503
Récupérations	2 893	1 610
Produits des placements	48 553	48 820
Total produits non techniques	55 489	50 933
Charges		
Charges financières	14 455	14 814
Produits financiers alloués compte non vie	3 321	3 425
Autres charges non techniques (incluant réserve de capitalisation)	2 296	11 243
Total charges non techniques	20 072	29 482
Total résultat non technique	35 417	21 451

Le résultat exceptionnel est nul en 2021 contre -4 790 K€ en 2020. Il comprenait en 2020 la contribution de Suravenir au fonds de solidarité Covid 19 pour -5147 K€.

27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Charge fiscale différée non comptabilisée dans les comptes sociaux :

	Exercice N	Exercice N-1
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 25,83% (28,41% en N-1)	10 116	5 555
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 25,83%	5 009	4 751
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 25,83% (28,41% en n-1)		
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 25,83%	-15 705	-12 723
Total	-580	-2 417

Les taux d'imposition appliqués tiennent compte de la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés et des délais de retournement envisagés pour les retraitements fiscaux.

Suravenir fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Mutuel Arkéa. Sur les exercices 2020 et 2021, la charge d'impôt correspond à l'impôt que Suravenir aurait payé si la société était imposée séparément.

28 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2021 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021.

Le conflit en Ukraine pourrait avoir des impacts significatifs sur l'environnement de la société. Les expositions directes de Suravenir sur la Russie et l'Ukraine sont nulles dans les fonds en euros et peu significatives sur les unités de comptes.

APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT

Approche Analytique du résultat vie au 31 décembre 2021

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP
1. Primes	121 439	49 383	1 630 678	10 253
2. Charges des prestations	134 526	16 741	2 053 578	7 542
3. Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-13 955	52 714	-440 415	-2 061
4. Ajustement des ACAV	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	868	-20 072	17 515	4 771
5. Frais d'acquisition	888	13 384	12 708	1 033
6. Autres charges de gestion nettes	7 971	6 495	89 375	1 339
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 859	19 879	102 083	2 372
7. Produits net des placements	45 220	1 089	650 561	2 563
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	35 216	0	434 282	1 845
C - SOLDE FINANCIER	10 004	1 089	216 279	718
14. Primes cédées	0	10 116	0	2
15. Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	3 553	0	7
16. Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	39 873	0	-6
17. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
18. Commissions reçues des réassureurs	0	260	0	0
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	33 570	0	0
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	2 014	-5 292	131 711	3 117
HORS COMPTE				
19. Montants des rachats	134 076	0	1 443 236	1 675
20. Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 990	0	26 720	1 753
21. Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 004 345	20 895	29 016 293	115 450
22. Provisions techniques brutes à la clôture	2 052 976	76 805	29 197 072	114 521
23. Provisions techniques brutes moyennes	2 028 661	48 850	29 106 682	114 985

contrats collectifs en cas de décès	contrats collectifs en cas de Vie	contrat en unités de compte	contrats collectif Art L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	acceptation	Total général
155 204	8 322	2 938 086		62 424	0	4 975 787		4 975 787
39 531	237 783	691 463		28 094	0	3 209 257		3 209 257
1 348	-230 680	3 545 765		55 959	1	2 968 677		2 968 677
0	0	1 399 890		26 669	1	1 426 560		1 426 560
114 324	1 220	100 747		5 039	0	224 413		224 413
63 404	120	33 665		857	0	126 060		126 060
22 716	669	111 737		3 851	0	244 152		244 152
86 120	789	145 401		4 708	0	370 212		370 212
2 028	14 162	99 604		9 663	1	824 890		824 890
0	8 890	0		8 373	0	488 607		488 607
2 028	5 271	99 604		1 290	1	336 284		336 284
16 515	0	43		0	0	26 676		26 676
5 386	0	0		0	0	8 946		8 946
-293	0	-18		0	0	39 557		39 557
				0		0		0
2 129	0	0		0	0	2 390		2 390
-9 292	0	-62		0	0	24 217		24 217
20 939	5 702	54 888		1 621	1	214 701		214 701
0	223 710	557 419		0	0	2 373 355		2 373 355
0	4 496	0		0	0	39 959		39 959
90 927	746 569	15 086 315		647 400	63	47 728 256		47 728 256
90 988	524 027	18 467 727		632 956	64	51 157 138		51 157 138
90 958	635 298	16 777 021		640 178	63	49 442 697		49 442 697

Approche Analytique du résultat vie au 31 décembre 2020

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP
1. Primes	96 356	46 850	1 586 682	11 093
2. Charges des prestations	123 921	12 683	2 110 099	7 533
3. Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-28 057	2 911	-542 177	-625
4. Ajustement des ACAV	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	492	31 256	18 761	4 185
5. Frais d'acquisition	838	13 481	16 033	1 267
6. Autres charges de gestion nettes	7 330	5 165	95 281	1 934
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 168	18 646	111 314	3 201
7. Produits net des placements	45 275	454	660 861	2 596
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	35 903	0	446 337	2 103
C - SOLDE FINANCIER	9 372	454	214 525	493
14. Primes cédées	0	9 848	0	2
15. Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	2 727	0	0
16. Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	1
17. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	118	0	1
18. Commissions reçues des réassureurs	0	118	0	1
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	-7 003	0	-1
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	1 696	6 061	121 971	1 476
HORS COMPTE				
19. Montants des rachats	123 688	0	1 469 883	1 358
20. Intérêts techniques bruts de l'exercice	7 390	0	29 837	1 750
21. Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 999 366	19 291	29 285 654	114 066
22. Provisions techniques brutes à la clôture	2 004 345	20 895	29 016 293	115 450
23. Provisions techniques brutes moyennes	2 001 855	20 093	29 150 973	114 758

contrats collectifs en cas de décès	contrats collectifs en cas de Vie	contrat en unités de compte	contrats collectif Art L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	acceptation	Total général
151 469	30 138	2 117 575		112 918	0	4 153 080		4 153 080
41 809	61 618	494 254		33 029	0	2 884 945		2 884 945
-22 779	-35 234	1 760 768		77 921	1	1 212 729		1 212 729
0	0	192 032		2 593	1	194 625		194 625
132 439	3 754	54 585		4 561	0	250 032		250 032
58 189	-3	21 800		793	0	112 399		112 399
21 836	211	82 545		2 947	0	217 250		217 250
80 025	208	104 345		3 740	0	329 648		329 648
2 301	17 135	102 248		9 806	1	840 679		840 679
0	12 631	0		8 364	0	505 337		505 337
2 301	4 504	102 248		1 443	1	335 341		335 341
9 797	0	31		0	0	19 678		19 678
2 611	0	0		0	0	5 338		5 338
286	0	0		0	0	287		287
2 705	0	0		0	0	2 824		2 824
-4 194	0	-31		0	0	-11 228		-11 228
50 521	8 050	52 456		2 264	1	244 497		244 497
0	45 580	383 566		19 707	0	2 043 783		2 043 783
0	5 529	0		0	0	44 505		44 505
112 565	768 742	13 152 877		574 870	62	46 027 493		46 027 493
90 927	746 569	15 086 315		647 400	63	47 728 256		47 728 256
101 746	757 655	14 119 596		611 135	63	46 877 874		46 877 874

Approche Analytique du résultat non vie au 31 décembre 2021

	Domages corporels (contrats individuels)	Domages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1. Primes	17 166	53 133		70 300		70 300
1a primes	17 166	53 133		70 300		70 300
1b variation des primes non acquises						
2. Charges de prestations	20 116	42 556		62 672		62 672
2a prestations et frais payés	2 554	33 279		35 834		35 834
2b charges des provisions pour prestations diverses	17 561	9 277		26 838		26 838
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	-2 949	10 577		7 628		7 628
3. Frais d'acquisition	3 400	22 377		25 777		25 777
4. Autres charges de gestion nettes	2 726	5 993		8 720		8 720
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 126	28 370		34 497		34 497
5. Produits nets des placements	573	2 748		3 321		3 321
6. Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	573	2 748		3 321		3 321
7. Parts des réass. primes acquises	7 464	5 628		13 092		13 092
8. Parts des réass. prestations payées	1 840	1 859		3 699		3 699
9. Parts des réass. charges des provisions pour prestations	16 345	3 097		19 442		19 442
10. Part réass. participations résultats				0		0
11. Commissions reçues des réass.	143	738		881		881
D - SOLDE DE REASSURANCE	10 864	65		10 929		10 929
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	2 361	-14 980		-12 619		-12 619
HORS COMPTE						
12. Prov. primes non acquises (clôture)						
13. Prov. primes non acquises (ouverture)						
14. Provision pour SAP (clôture)	9 028	59 906		68 935		68 935
15. Provision pour SAP (ouverture)	10 119	58 401		68 520		68 520
16. Autres prov. techniques (clôture)	27 162	76 803		103 966		103 966
17. Autres prov. techniques (ouverture)	8 510	69 032		77 542		77 542

Approche Analytique du résultat non vie au 31 décembre 2020

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1. Primes	16 855	53 611		70 465		70 465
1a primes	16 855	53 611		70 465		70 465
1b variation des primes non acquises						
2. Charges de prestations	4 565	59 731		64 296		64 296
2a prestations et frais payés	2 192	33 349		35 541		35 541
2b charges des provisions pour prestations diverses	2 373	26 382		28 755		28 755
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	12 289	-6 120		6 169		6 169
3. Frais d'acquisition	3 326	21 829		25 155		25 155
4. Autres charges de gestion nettes	2 950	5 896		8 846		8 846
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 276	27 725		34 001		34 001
5. Produits nets des placements	466	2 959		3 425		3 425
6. Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	466	2 959		3 425		3 425
7. Parts des réass. primes acquises	7 541	3 628		11 169		11 169
8. Parts des réass. prestations payées	1 334	832		2 166		2 166
9. Parts des réass. charges des provisions pour prestations	497	807		1 304		1 304
10. Part réass. participations résultats				0		0
11. Commissions reçues des réass.	135	1 063		1 198		1 198
D - SOLDE DE REASSURANCE	-5 575	-925		-6 501		-6 501
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	904	-31 812		-30 908		-30 908
HORS COMPTE						
12. Prov. primes non acquises (clôture)						
13. Prov. primes non acquises (ouverture)						
14. Provision pour SAP (clôture)	10 119	58 401		68 520		68 520
15. Provision pour SAP (ouverture)	8 893	59 161		68 055		68 055
16. Autres prov. techniques (clôture)	8 510	69 032		77 542		77 542
17. Autres prov. techniques (ouverture)	7 363	41 889		49 252		49 252

SURAVENIR

Société anonyme

232 RUE GENERAL PAULET, BREST 29200, FR

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Pricewaterhousecoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte et Associés

Tour Majunga

6, place de la Pyramide

92908 Paris La Défense Cedex

SURAVENIR

Société anonyme

232 RUE GENERAL PAULET, BREST 29200, FR

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et sur les informations prévues à l'article R. 322-7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce et de l'article R.322-7 du code des assurances.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christine BILLY

Deloitte et Associés



Estelle SELLEM

PERP PREVI HORIZONS géré par SURAVENIR

Société anonyme

232, rue General Paulet

29200 BREST

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

«CAC1_NOM»
«CAC1_ADR1»
«CAC1_ADR2»
«CAC1_CP» «CAC1_VILLE»

«CAC2_NOM»ssociés
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

PERP PREVI HORIZONS géré par SURAVENIR

Société anonyme

232, rue General Paulet
29200 BREST

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Directoire de Suravenir et au Comité de Surveillance du PERP Prévi-Horizons,

Opinion

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société d'Assurance SURAVENIR et en application des dispositions prévues par les articles L.144-2 VII et R.144-20 du code des assurances, nous avons procédé aux contrôles des comptes annuels du PERP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du PERP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire de SURAVENIR.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre PERP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaires aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

Deloitte et Associés



Estelle SELLEM

PERP

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

Conseil de surveillance du 24 mars 2022

BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
3-Placements	383 800	403 047
3C-Autres placements	383 800	403 047
4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	253 537	248 845
4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	253 537	248 845
6-Créances	1 055	648
6C-Autres créances	1 055	648
6CC-Débiteurs divers	1 055	648
7-Autres Actifs	609	652
7B-Comptes courants et caisse	609	652
8-Comptes de Régularisation - Actif	4 559	4 598
8A-Intérêts et loyers acquis non échus	3 111	3 368
8C-Autres comptes de régularisation	1 448	1 230
TOTAL DE L'ACTIF	643 559	657 790

B I L A N - P A S S I F (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
3-Provisions techniques brutes	379 410	398 547
3B-Provisions d'assurance vie	377 140	396 907
3E-Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	2 270	1 639
4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	253 537	248 845
4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	253 537	248 845
7-Autres dettes	7 292	7 215
7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	13	13
7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	635	772
7E-Autres dettes	6 644	6 430
7ED-Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	221	51
7EE-Créanciers divers	6 423	6 379
8-Comptes de régularisation passif	3 320	3 183
8-Comptes de régularisation passif	3 320	3 183
TOTAL DU PASSIF	643 559	657 790

Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
2 - Engagements donnés	9 753	5 677
2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	9 753	5 677
5 - Encours d'instruments financiers à terme	22 800	22 800

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
1-Primes	62 424	-	62 424	112 918
1-Primes	62 424	-	62 424	112 918
2-Produits des placements	11 612	-	11 612	11 405
2A-Revenus des placements Vie	8 950	-	8 950	9 209
2B-Autres Produits des placements Vie	2 436	-	2 436	2 115
2C-Profits provenant de la réalisation des placements	227	-	227	81
3-Ajustements ACAV (plus-values)	31 847	-	31 847	44 034
3-Ajustements ACAV (plus-values)	31 847	-	31 847	44 034
4-Autres produits techniques	218	-	218	160
4-Autres produits techniques	218	-	218	160
5-Charges de sinistres	- 28 584	-	- 28 584	- 33 026
5A-Prestations et frais payés	- 28 584	-	- 28 584	- 33 026
6-Charge de provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	- 55 455	-	- 55 455	- 77 921
6A-Provisions d'assurance Vie	- 50 763	-	- 50 763	- 56 892
6B-Provisions sur contrats en unités de compte	- 4 692	-	- 4 692	- 21 166
6C-Autres provisions techniques	-	-	-	137
7-Participation aux résultats	- 8 373	-	- 8 373	- 8 364
7-Participation aux résultats	- 8 373	-	- 8 373	- 8 364
8-Frais d'acquisition et administration	- 6 446	-	- 6 446	- 6 021
8A-Frais acquisition	- 6 446	-	- 6 446	- 6 021
9-Charges des placements	- 2 005	-	- 2 005	- 1 664
9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 336	-	- 336	- 334
9B-Autres charges de placements	- 1 269	-	- 1 269	- 923
9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	- 400	-	- 400	- 407
10-Ajustements ACAV (moins-values)	- 5 179	-	- 5 179	- 41 441
10-Ajustements ACAV (moins-values)	- 5 179	-	- 5 179	- 41 441
11-Autres charges techniques	- 59	-	- 59	- 80
11-Autres charges techniques	- 59	-	- 59	- 80
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	-		-	-
RESULTAT GLOBAL	-		-	-

Annexe 2021

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS	6
GENERALITES	6
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	6
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	7
CANTONNEMENT	7
PLACEMENTS	7
PROVISIONS TECHNIQUES	10
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	11
PRIMES	11
REGLES D'IMPUTATION ET DE COMPTABILISATION DES CHARGES	11
REGLES DE COMPTABILISATION DES PRODUITS FINANCIERS	12
INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	13
1 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	13
2 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	14
3 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	14
4 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	14

GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

GENERALITES

Suravenir proposait, jusqu'à la fin de sa commercialisation au 01/10/2020, un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement 2016-12 du 12 décembre 2016).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les conséquences de la crise sanitaires liées à la covid 19 sur les comptes du Perp de Suravenir au 31/12/2020 et au 31/12/2021 sont restées limitées. Il n'est pas possible pour les impacts sur les comptes du PERP de distinguer ceux liés à la crise sanitaire et ceux liés aux autres facteurs.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

CANTONNEMENT

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. Les règles du « premier entré – premier sorti » et de dispersion des placements s'appliquent au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

- Terrain	Non amorti
- Gros œuvre	50 ans
- Clos et couvert	25 ans
- Lots techniques	20 ans
- Agencements	10 ans

Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

- Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.
- Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

Autres placements

- Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un évènement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

- Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

- ✓ Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

**** Champ des instruments de capitaux analysés***

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du "filtre" c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20% de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30% en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2021, le seuil de présomption retenu par l'entreprise est de 20% comme en 2020.

✱ *Modalités de calcul de la PDD*

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.
 - Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Le taux retenu pour l'année 2021 est de 6% (taux sans risque retenu à 0% et prime de risque à 6%).
 - La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.
 - Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.
- ✓ Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 1-Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
 - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché ;
 - ou pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus ;
- Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...
- Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation selon l'évolution générale du marché. Les organismes de placement collectif immobilier et les sociétés immobilières non cotées sont valorisés avec la dernière valeur liquidative déterminée par les sociétés de gestion. Les sociétés foncières cotées sont valorisées

au dernier cours de clôture connu ou, lorsque la liquidité des titres est insuffisante, sur la base de l'actif net réévalué.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte :

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique vie (comptes d'ajustement ACAV).

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

Opérations en devises

Conformément au code des assurances, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. A la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

- Les provisions mathématiques des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribuées.
- Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.
- Les provisions mathématiques de rentes sont calculées à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion.

La provision pour participation aux bénéfices représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéfices est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

Une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice serait égale, le cas échéant, au huitième du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

PRIMES

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France.

Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

REGLES D'IMPUTATION ET DE COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque fin de trimestre, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué au niveau de SURAVENIR. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- * Frais de règlement des sinistres,
- * Frais d'acquisition,
- * Frais d'administration,
- * Charges des placements,
- * Autres charges techniques,
- * Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

REGLES DE COMPTABILISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Exercice N			Exercice N-1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
<i>Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE</i>						
I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)						
récapitulatif des placements par nature						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours						
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	22 133	21 888	22 698	22 234	22 234	22 977
Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	9 038	9 038	11 741	9 031	9 031	10 223
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	28 343	28 343	28 337	42 808	42 808	42 788
Obligations et autres titres à revenu fixe	325 087	322 647	334 255	329 174	327 021	345 457
IFT stratégie de rendement caps			-552			-678
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	11	11	11			
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements						
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
- Placements immobiliers	38 712	38 712	38 712	37 209	37 209	37 209
- Titres à revenu variable						
- O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	16 694	16 694	16 694	17 409	17 409	17 409
- Autres O.P.C.V.M.	198 130	198 130	198 130	194 227	194 227	194 227
- Obligations et autres titres à revenu fixe						
Total des placements	638 149	635 464	650 579	652 092	649 939	670 291
Total des IFT			-552			-678
récapitulatif des placements par mode d'estimation						
- Placements évalués selon l'article R. 343-9	246 879	244 769	254 518	250 686	248 534	264 761
- Placements évalués selon l'article R. 343-10	137 733	137 158	142 525	152 561	152 561	156 685
- Placements évalués selon l'article R. 343-13	253 537	253 537	253 537	248 845	248 845	248 845
Total des placements	638 149	635 464	650 579	652 092	649 939	670 291
récapitulatif des placements par affectation						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous						
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants						
- Valeurs affectées aux provisions techniques légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	638 149	635 464	650 579	652 092	649 939	670 291
- Autres affectations ou sans affectation						
Total des placements	638 149	635 464	650 579	652 092	649 939	670 291
II - AUTRES ACTIFS						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	3 085	3 085	3 085	3 247	3 247	3 247

2 - RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Exercice N-1
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		1 536	1 536	1 851
Revenus des autres placements		7 417	7 417	7 461
Autres revenus financiers (commissions honoraires)	288	1 638	1 926	1 555
Total (poste II-2a, 2b cpte 762 du compte de résultat)	288	10 591	10 879	10 867
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios : poste 9a-cptes 660 et 662)		336	336	360

3 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	50 763	56 892
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	9 392	8 927
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 1 639	- 1 374
Autres (dont transferts et reclassements de provisions)	- 78 283	- 13 208
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture (3B)	- 19 768	51 238

4 - PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2017	2018	2019	2020	2021
Participation aux résultats	4 895	6 351	6 365	8 364	8 373
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 133	6 626	6 398	8 098	7 742
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	762	- 275	- 33	266	631
Provisions mathématiques moyennes	247 399	288 083	324 001	371 288	387 023
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	762	- 275	- 33	266	631



**Rapport du commissaire aux comptes
au Comité des comptes de Suravenir**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Comité des comptes de Suravenir,

En application de l'article L.823-16 du code commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes de l'entité SURAVENIR pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en pages 15 à 29.

Il appartient à la Direction d'établir les comptes annuels. Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de Commissaires aux comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit de ces comptes. Notre audit des comptes annuels n'exonère toutefois ni la Direction ni le Comité des comptes de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du Comité des comptes n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte complexe et évolutif de crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 qui crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. Par ailleurs, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes par le directoire qui a eu lieu le 22 mars 2022, et relatifs à la situation actuelle en Ukraine et aux sanctions prises à l'encontre de la Russie au niveau international. La direction nous a confirmé qu'une information serait communiquée en assemblée générale au titre de ces événements.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul Comité des comptes et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article R.823-21-1 du code de commerce (H3C et, le cas échéant, AMF et ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins;

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Estelle Seilem

PriewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

Sommaire (1/2)

Thèmes	Pages
Nos rapports – Comptes annuels	5
Les rôles respectifs	6
Communication du commissaire aux comptes	7
Calendrier d'intervention	8
Contenu de la mission	9
Seuils de signification	10-12
Travaux d'audit réalisés en dehors du réseau du commissaire aux comptes / Recours à des experts externes	13
Approche d'audit	14
Points clefs de l'audit	15-16
Autres risques	17-29
Méthodes d'évaluation	30
Déroulement de la mission	31
Continuité d'exploitation	32
Contrôle interne	33
Fraude	34
Dispositions législatives, réglementaires et statutaires	35

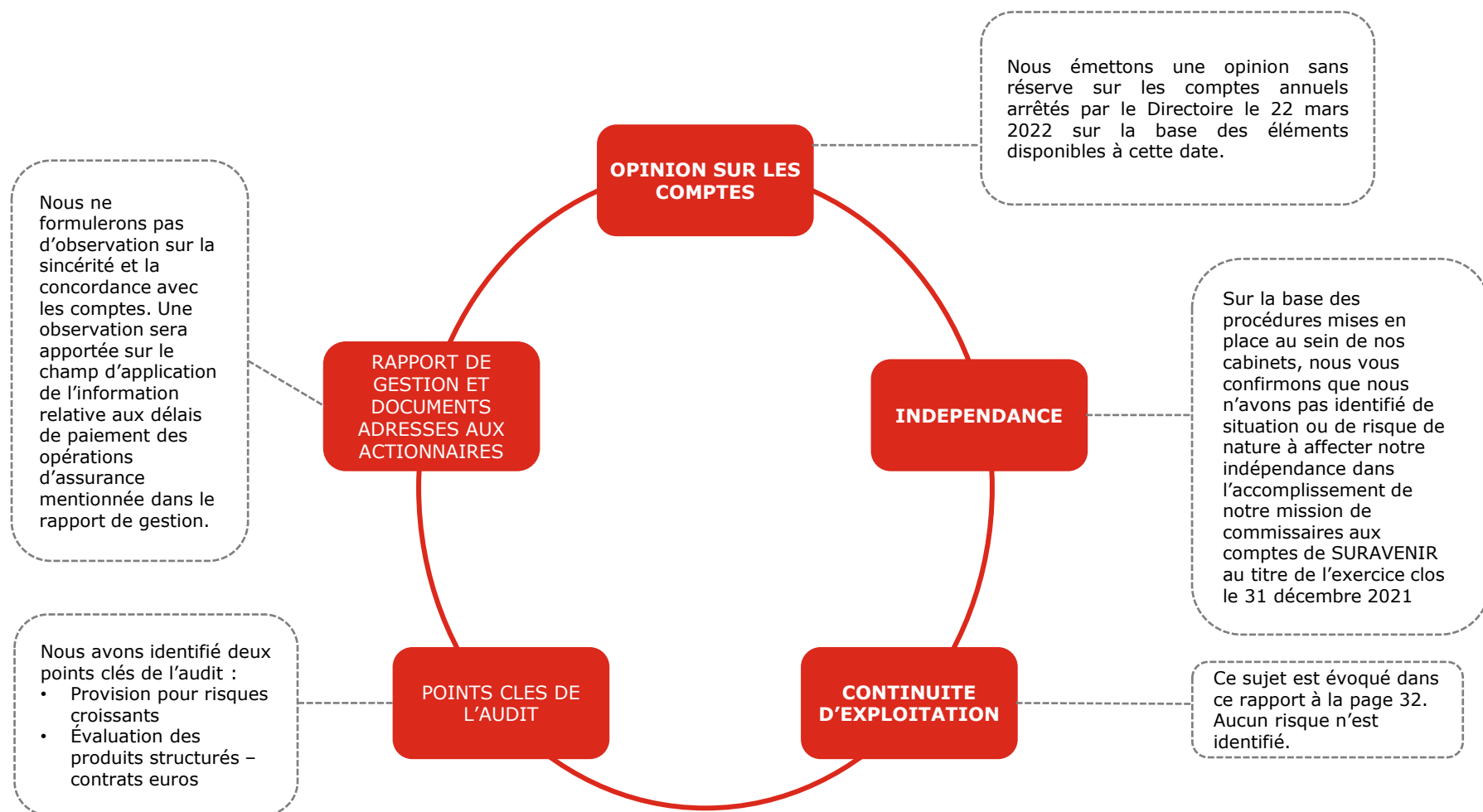
Sommaire (2/2)

Thèmes	Pages
Synthèse des anomalies non corrigées	36
Points en suspens	37
Répartition des travaux au sein du collège	38

Annexes

Identification de l'associée d'audit principale	39
Déclaration annuelle d'indépendance du commissaire aux comptes	40
Table de correspondance	41-42

Nos rapports – Comptes annuels



Rôles respectifs

La Direction est chargée de :



l'application des principes et méthodes comptables



la conception, la mise en œuvre et la supervision des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes ainsi que la mise en place de mesures de sauvegarde des actifs



la préparation des comptes annuels établis de manière régulière et sincère pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société.

Le Comité des Comptes suit (L.823-19 cc) :



le processus d'élaboration de l'information financière



l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne



la réalisation de leur mission par les CAC



l'indépendance des CAC :

- Respect des conditions d'indépendance
- Approbation des services autres que la certification des comptes
- Recommandation sur désignation

Les commissaires aux comptes communiquent au Comité des Comptes (L.823-16 cc) :



le plan d'audit et la répartition des travaux entre les CAC



les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière



les modifications devant être apportées aux comptes



les irrégularités et inexactitudes relevées



la déclaration annuelle d'indépendance et le détail des honoraires des CAC et les informations sur les prestations fournies par les réseaux des CAC



pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2016, un rapport complémentaire à leur rapport d'audit

Communication du commissaire aux comptes avec le Comité des Comptes

Le Comité des Comptes s'est réuni une fois au titre de l'arrêté du 31 décembre 2021 en présence du commissaire aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en présence des commissaires aux comptes :

**23
mars
2022**

- Présentation des comptes annuels
- Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Présentation du projet de rapport complémentaire au comité des comptes

Calendrier d'intervention

- Participation aux réunions tout au long de l'année:



Contenu de la mission

Identification des évolutions de l'activité et de l'environnement

Cette étape permet de mieux appréhender les risques et de préparer notre approche d'audit.

Etendue des travaux

Le périmètre de l'audit des comptes statutaires a été déterminé sur la base de notre analyse préliminaire des risques, de l'expérience acquise lors de nos précédents audits, de la taille et de la complexité de la société ainsi que de l'environnement économique et de contrôle interne mis en place pour répondre à l'ensemble des risques inhérents.

Autres éléments importants

- Il nous appartient également de vous faire part des difficultés importantes rencontrées lors de notre audit, de nos commentaires éventuels relatifs aux pratiques comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes de votre société, des faiblesses significatives du contrôle interne, les irrégularités que nous aurions découvertes.
- L'approche d'audit porte sur les états financiers et non sur les informations prudentielles.

Identification des évolutions de l'activité et de l'environnement

Evaluation des risques significatifs

Détermination du seuil de signification

Etendue des travaux

Conclusion sur les risques significatifs

Autres éléments importants

Nos rapports d'audit

Evaluation des principaux risques

Les risques d'anomalies significatives dans les comptes font l'objet d'une évaluation de notre part lors de la planification de notre audit et sont réévalués si nécessaire en cours de mission, afin de nous permettre d'adapter nos travaux en y apportant les réponses que nous estimons les plus appropriées.

Détermination du seuil de signification

Le seuil de signification est déterminé selon les modalités précisées à partir de la page 10, lors de la planification de notre audit.

Conclusion sur les risques significatifs

Nous portons à la connaissance du comité des comptes nos conclusions sur les principaux risques identifiés, ainsi que, parmi ceux-ci, les risques que nous considérons comme les plus importants et qui feront donc l'objet de développements spécifiques dans nos rapports d'audit.

Notre rapport d'audit

Emission du Rapport sur les comptes annuels.

Seuils de signification (1/3)

La formulation, par les commissaires aux comptes, de leur opinion sur les comptes nécessite qu'ils obtiennent l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d'« assurance raisonnable ».

Pour apprécier le caractère significatif d'une anomalie, nous considérons non seulement le montant des anomalies relevées, mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Pour cela, nous fixons un seuil de matérialité pour :

- Planifier et réaliser notre audit ;
- Évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de l'audit, et le cas échéant, l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.

Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.

La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel des commissaires aux comptes. Il est déterminé conjointement au sein du collège lors de la phase de planification de la mission et revu si nécessaire au cours de la mission.

Seuils de signification (2/3)

Suravenir est une société d'assurance-vie régie par le code des assurances, personne morale de droit privé, et à but lucratif dont l'objet est de réaliser les opérations d'assurance suivantes : épargne et prévoyance.

Compte tenu de l'activité et de la structure juridique de la société, nous avons **retenu le montant du résultat courant avant impôt comme agrégat de calcul du seuil de signification des comptes pris dans leur ensemble.**

Ajustement des seuils dû à l'impact de la PB réglementaire :

- Le mécanisme de la participation aux bénéfices est pris en compte pour les organismes dont les opérations entrent dans le champ de cette participation. Pour ces entités, en application de la participation aux bénéfices minimale réglementaire prévue par le code des assurances et de la participation contractuelle fixée par les conditions générales des contrats, l'assureur doit rétrocéder au moins 85% du résultat financier et 90% du résultat technique aux assurés.
- Ainsi tout résultat technique ou financier conduit à la comptabilisation automatique et symétrique d'une variation de participation aux bénéfices en sens inverse.
- Afin de disposer d'un agrégat adéquat pour la détermination du seuil de signification d'une société d'assurance vie ayant une activité soumise aux règles de participation aux bénéfices minimale, il est pertinent de tenir compte de ce mécanisme.

Seuils de signification (3/3)

Seuil de matérialité global retenu:

Seuil de signification = 36,3 M€ → 5% du RCAI avant PB

Seuil de signification au niveau des comptes pris dans leur ensemble: montant au-delà duquel les décisions économiques ou le jugement fondé sur les comptes sont susceptibles d'être influencés.

Il s'agit du seuil pris en compte pour définir l'opinion à émettre sur les états financiers. Il est apprécié au niveau des états financiers pris dans leur ensemble.

Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit

Nous n'avons pas eu recours à des cabinets d'audit en dehors de notre réseau ni fait appel à des experts externes pour effectuer les travaux qui nous incombent.

Approche d'audit

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'approche d'audit retenue sur les principaux postes du bilan dans les comptes annuels de Suravenir au 31 décembre 2021. Aucun évolution significative de l'approche d'audit par rapport à l'an passé n'est à mentionner :

Comptes significatifs	Tests de contrôle	Tests de substance (sur les comptes eux-mêmes)	Points clés de l'audit envisagés	Voir Page
Actifs financiers et immobiliers*				16-20
Autres provisions techniques des contrats de prévoyance*				15, 21
Primes, sinistres, rachats et récurrence des provisions mathématiques des contrats épargne				22-23
Autres Provisions techniques vie*				24-25
Autres comptes relatifs aux actifs financiers				
Banque				
Capitaux propres				
Fraude**				34

* Intervention d'experts du réseau PwC ou Deloitte

** Le risque de fraude (« management override of control ») est, du point de vue méthodologique, considéré comme un risque significatif par défaut.

Points clés de l'audit

Provisions techniques non vie - PRC

Risque identifié et principaux jugements

La société comptabilise une provision pour risques croissants, essentiellement au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs et figurant au bilan pour un montant brut de 98,2 M€.

Cette provision est constituée en assurance incapacité-invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et que l'assureur perçoit des primes constantes dans le temps.

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation, elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est calculée à partir d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50%) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C), d'une table d'incidence et d'un taux d'actualisation égal à 0 %. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants emprunteur au choix des hypothèses actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.

Notre approche d'audit

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses actuarielles retenues, notamment :
 - le suivi de la certification des tables d'expérience utilisées
 - la revue de la justification de la loi d'incidence utilisée
 - la revue de l'analyse corroborant le coefficient d'abattement de 50 % appliqué
- Réaliser une revue du code informatique du programme de calcul de la provision pour risques croissants ainsi que de la documentation associée
- Réaliser une revue des principales tables de paramétrage du programme de calcul de la provision pour risques croissants
- Apprécier la cohérence des évolutions méthodologiques du calcul de la provision pour risques croissants
- Réaliser une analyse de mouvement de la provision pour risques croissants

Points clés de l'audit

Evaluation des produits structurés – contrats Euro

Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2021, le montant des produits structurés euros s'élève à 4,5 Md€.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur recouvrable de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation de la valeur comptable au coût historique des titres adossés à des contrats en euros.

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation, les valorisations sont fournies par le structureur et basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché. Ces titres font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible. En l'absence de valeur de marché, les produits structurés sont valorisés pour leur valeur d'utilité.

Le poids de ces actifs dans le bilan de votre société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour la valorisation de ces actifs, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes:

- Prendre connaissance des procédures de valorisation des produits structurés et confirmer la permanence des méthodes et des contrôles
 - Apprécier le caractère approprié des contrôles réalisés par la société sur le processus de valorisation
 - Réaliser une contrevalorisation sur un échantillon de titres
 - Analyser les écarts entre les valorisations réalisées par les contreparties et celles réalisées par la société ainsi que, le cas échéant, avec les données transmises par des valorisateurs externes
 - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
 - Apprécier le caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.
-

Autres risques

Placements financiers

Risque identifié et principaux jugements

Les placements financiers figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 55,8 Md€ représentent un des postes les plus importants de l'actif. Les investissements de la société Suravenir sont composés principalement d'emprunts d'Etat ainsi que de titres corporates et financiers. Ils comprennent également des fonds non cotés de type OPCI, FCT et FCPR.

Il existe un risque d'anomalie si la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur de réalisation et que la dépréciation correspondante n'est pas comptabilisée au bilan.

Par ailleurs, concernant les titres non cotés, nous avons identifié un risque d'anomalie compte tenu du fait que leur valorisation ne peut être observée sur un marché actif.

Notre approche d'audit

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif aux placements financiers et tester l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la société
 - Analyser la conformité des modalités de valorisation des placements au regard de la réglementation en vigueur
 - Effectuer une contrevalorisation de l'ensemble des titres cotés détenus par Suravenir
 - Effectuer une revue de la valorisation des titres non cotés sur la base d'un échantillon et vérifier que cette dernière se base sur des évaluations réalisées par des tiers extérieurs à la société.
 - Vérifier la conformité des règles des dépréciations appliquées avec le classement réglementaire des placements
 - Exploiter les confirmations directes reçues de la part des dépositaires des titres pour justifier la propriété des titres à l'actif du bilan
 - Tester pour un échantillon de titres le montant des acquisitions et des cessions
-

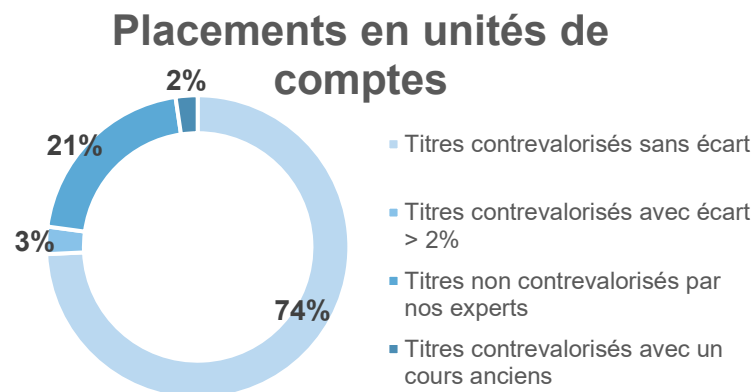
Autres risques

Placements financiers

Résultat de nos travaux sur la valorisation des placements (1/3)

Valorisation des placements en Unités de comptes:

- Les titres non contrevalorisés correspondent exclusivement à des parts de SCI/SCPI et à des produits structurés actions (hiérarchie de juste valeur niveau 2 et 3). Cela représente une trentaine de titres. Nous avons revu la valorisation de vingt d'entre eux sans relever d'anomalie.
- Les titres valorisés par les experts PwC avec un cours « anciens » représentent de faibles enjeux ou une faible ancienneté.
- Les titres contrevalorisés et pour lesquels nous avons identifié des écarts concernent principalement les sides pockets des fonds H2O. Pour rappel, ces fonds illiquides ont fait l'objet d'une suspension de commercialisation par l'AMF en octobre 2020.
- Lors de la clôture des comptes, les dernières valeurs liquidatives (VL) publiées par la société de gestion H2O AM correspondaient aux valeurs d'août 2021.
- H2O AM a publié les VL 31.12.2021 de ces fonds le 12 janvier 2022. Ces dernières affichent un recul de performance compris entre 27 et 44% selon les fonds.



Au regard du processus de clôture des comptes et de remontée de la liasse au groupe, Suravenir n'a pas pu tenir compte de cette perte de valeur dans ses placements en UC. **L'impact sur le total bilan s'élève à 21,6 M€ (cf slide 36)**

Nous n'avons pas relevé d'autres anomalies sur la valorisation des titres en Unités de comptes.

Autres risques

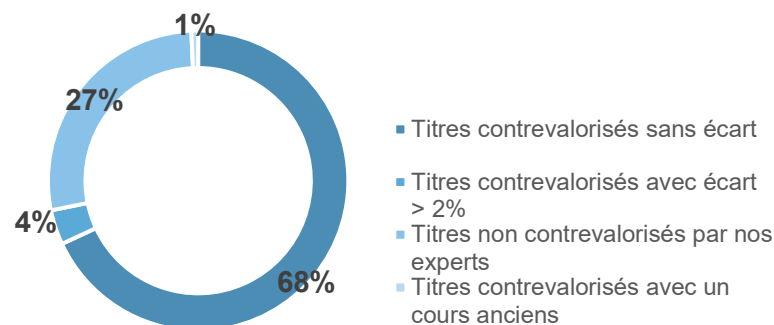
Placements financiers

Résultat de nos travaux sur la valorisation des placements (2/3)

Valorisation des placements en Euros:

- Les titres non contrevalorisés correspondent principalement à des actifs relevant de la hiérarchie de juste valeur de niveaux 2 et 3. Ils représentent un total de 10 Mds € (valeur boursière). Nous avons effectué un échantillonnage sur ces titres par catégorie d'actif. Nous n'avons pas identifié d'anomalie sur la valorisation de ces derniers.
- Les titres valorisés par les experts PwC avec un cours « anciens » correspondent principalement à des produits structurés. Nous nous sommes appuyés sur les valorisations des contreparties ainsi que sur les travaux de la maîtrise des risques sans relever d'anomalie.
- Concernant les titres avec un écart de valorisation supérieur à 2% (écart de 2% entre la valeur unitaire PwC et celle de Suravenir), l'ensemble de ces écarts ont été justifiés.
- **Nous n'avons pas identifié d'anomalie significative sur la valorisation des placements en euros.**

Placements en Euros



Autres risques

Placements financiers

Résultat de nos travaux sur la valorisation des placements (3/3)

La provision pour dépréciation durable au 31 décembre 2021 se décompose de la façon suivante :

En K€	31.12.2020	Dotation	Reprise	31.12.2021
Actions (PDD)	51 412	39 573	-366	90 619
Obligations (PED)	26 975	19 157	-3 925	42 207
Total provision	78 387	58 730	-4 291	132 826

Nos travaux mettent en avant le non-provisionnement du titre Carmila, en moins value latente de -22% au 31.12.2021 sur le canton Dynamique. Ce titre n'a pas été provisionné puisque Suravenir a pris un engagement de conservation et a donc calculé une valeur recouvrable sur ce dernier.

La valeur recouvrable du titre a été déterminée par capitalisation de sa valeur de marché, sur la durée de détention envisagée, à savoir 8 ans. Le taux de capitalisation retenu correspond au taux sans risque (OAT 8 ans) auquel est ajouté une prime de risque action. Cette valeur a également été comparée au dernier Actif Net Réévalué communiqué par la société Carmila. Les deux valeurs étant supérieures à la valeur cotée et au prix de revient du titre → aucune dépréciation n'est nécessaire dans les comptes sociaux.

Sur la base des hypothèses retenues par Suravenir et de notre revue du calcul, la valeur recouvrable retenue nous semble cohérente et prudente

Autres risques

Autres provisions relatives aux contrats de prévoyance

Risque identifié et principaux jugements

Le passif du bilan de la société Suravenir au 31 décembre 2021 comporte d'autres provisions techniques relatives au périmètre de la prévoyance, notamment :

- Les provisions mathématiques Obsèques correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur (paiement des capitaux décès) et par les assurés (paiement des primes périodiques) et intègrent une part d'estimation liée aux hypothèses et modalités de projection de la mortalité future.
- Les provisions pour sinistres non vie, destinées à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.
- Les provisions mathématiques liées au risque décès sont calculées, tête par tête, à partir d'une table d'expérience calibrée par âge et par sexe, certifiée par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 0 %.

Il existe un risque d'anomalies compte tenu du fait que l'estimation du montant des sinistres se base sur des méthodes actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement en raison des hypothèses sous-jacentes implémentées dans les modèles de projection des sinistres.

Notre approche d'audit

Nous avons effectué un examen critique des modalités de détermination de ces provisions et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Réconcilier les données issues de l'actuariat avec les données présentées dans les états financiers
- Apprécier la pertinence des méthodes et hypothèses retenues
- Apprécier la cohérence des évolutions méthodologiques
- Procéder à des tests de recalcul sur un échantillon d'incapables et d'invalides pour les provisions pour sinistres connus
- Procéder à des tests de recalcul sur un échantillon d'assurés pour les provisions mathématiques Obsèques
- Suivre la mise en œuvre des recommandations d'audit émises au cours des exercices précédents

Autres risques

Primes, sinistres, rachats et provisions mathématiques des contrats épargne (1/2)

Risque identifié et principaux jugements

Les processus de gestion des primes et sinistres étant directement liés à des actes de gestion, nous avons identifié un risque de surévaluation des primes, de sous-évaluation des charges de sinistres et d'anomalie d'alimentation et de déversement des flux techniques dans les outils informatiques.

Notre approche d'audit

Sur le périmètre épargne, notre démarche d'audit repose sur les contrôles réalisés sur les actes de gestion. Nous avons réalisé les travaux suivants :

- Revue du design, de l'implémentation et de l'efficacité des contrôles clés sur les processus de souscription et de prestations, incluant une revue des contrôles associés aux entrées et sorties de fonds
 - Revue des contrôles de 2nd niveau réalisés sur les actes de gestion
 - Revue de la pertinence de l'environnement de contrôle de l'outil GEODES
 - Vérification de la correcte récurrence des provisions mathématiques en épargne au travers de notre démarche audit Analytics qui consiste à opérer :
 - des tests de qualité de données permettant d'évaluer l'exhaustivité, le format et la cohérence des données clés
 - Des tests d'analyse des données permettant d'effectuer des contre-calculs
 - Revue qualitative (contrôle d'apurement) et quantitative (tests substantifs) sur les opérations en suspens en comptes de trésorerie et en comptes de bas de bilan
-

Autres risques

Primes, sinistres, rachats et provisions mathématiques des contrats épargne (2/2)

Périmètre

Pour la vérification du bouclage des provisions mathématiques, nous avons pu analyser l'**exhaustivité** des contrats contenus dans les fichiers de déroulés communiqués (92,1% des contrats venant des déroulés « UC » et 7,9% des déroulés « Mono »).

Résultats

Déroulés « Mono » ▼

Sur le périmètre des *fonds en euros mono-supports*, nous avons ainsi analysé **3,23 Mrd€** en termes de provisions mathématiques au 31/12/2021. Lors de nos contre-calculs, nous obtenons **0,04%** d'écart relatif, soit **1,37 M€**.

PM Ouverture	3 559 972 273,98 €
PM Clôture (31/12/2021)	3 226 414 357,35 €
PM Clôture (31/12/2021) - Deloitte	3 227 783 968,14 €
Ecart relatif	1 369 610,79 €
% Ecart relatif	0,04%
Ecart absolu	1 383 686,61 €
% Ecart absolu	0,04%

Déroulés « UC » ▼

En ce qui concerne les *fonds en euros multi-supports et les unités de comptes*, nous avons pu analyser **45,25 Mrd€** de PM à la clôture et nous obtenons, sur ce périmètre, un écart relatif **1,34 M€** soit **0,003%**.

PM Ouverture	41 962 260 162,41 €
PM Clôture (31/12/2021)	45 248 360 619,32 €
PM Clôture (31/12/2021) - Deloitte	45 249 696 527,40 €
Ecart relatif	1 335 908,08 €
% Ecart relatif	0,003%
Ecart absolu	2 265 671,76 €
% Ecart absolu	0,005%

Analyse des écarts

Les écarts sont en-deçà des seuils d'audit et n'ont donc pas donné lieu à davantage d'investigations

Conclusion

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu valider le bouclage d'environ **99,99%** des *provisions mathématiques au 31/12/2021* par recalcul, soit environ **48,47 milliards d'euros**.

L'écart a été jugé marginal au regard des seuils d'audit. Ainsi, aucune investigation complémentaire n'a été conduite



Validation directe

Écart

99,99%

0,01%

48 472 069 457,80 €

2 705 518,85 €

au 31/12/2021

Autres risques

Autres provisions techniques vie (1/2)

Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2021, les autres provisions techniques sont constituées de :

- Provision pour participation aux résultats (1 348 M€)
- Provision Mathématique de Rente
- Provision pour Sinistres à payer Vie (290 M€)
- Provision Globale de Gestion (20 M€)

Nous avons identifié un risque de sous-évaluation de ces provisions techniques.

Notre approche d'audit

Nous avons effectué un examen critique de la méthodologie et des modalités de calcul des provisions techniques épargne et avons mis en œuvre les procédures suivantes afin de :

- S'assurer de la permanence des méthodes et du respect des exigences réglementaires
 - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses actuarielles retenues
 - Evaluer le caractère approprié des méthodes de calcul retenues
-
-

Autres risques

Autres provisions techniques vie (2/2)

Notre approche d'audit

Provision pour Participations aux résultats après revalorisation définitive

Nous avons revu le calcul de la PPB et nous sommes assurés du respect des exigences réglementaires et contractuelles.

Suravenir a décidé postérieurement à l'établissement des comptes d'incorporer un montant de participation aux bénéfices supplémentaire de 39 M€ dans les provisions mathématiques. Cette revalorisation a un impact sur la présentation des états financiers et figure dans le tableau des ajustements.

Provision Mathématique de Rente

Les informations nécessaires au calcul des provisions mathématiques de rentes sont présentes dans l'outil ASSUWEB. Nous avons réalisé les travaux suivants :

- Revue du processus d'inventaire et réconciliation des provisions avec les données comptables
- Analyse de la variation des PM de rentes
- Contre évaluation des rentes avec ou sans réversion, contre évaluation des rentes par sexe
- Revue des hypothèses de calcul

Provision pour Sinistres à payer Vie

Le calcul des PSAP épargne est réalisé par l'outil GEODE pour les contrats gérés (extraction P4G). Un état d'inventaire est remonté par les prestataires pour les autres contrats. Nous avons réalisé les travaux suivants dans le cadre de notre revue:

- Cadrage comptabilité/gestion
- Tests substantifs sur les dossiers de sinistres

Provision Globale de Gestion

Le calcul de la PGG est réalisé à la maille produit, en projetant un compte de résultat qui prend en compte les revenus des actifs nets du taux servi, les commissions et frais de gestion, la loi de probabilité sur les rachats et les décès. Nos travaux ont consisté en la :

- Revue du processus d'inventaire et réconciliation des provisions avec les données comptables
 - Revue de la méthodologie de calcul, inchangée par rapport à l'exercice précédent
-

Autres risques

Systèmes d'information

Risque identifié et principaux jugements

Les systèmes d'information constituent le socle de l'ensemble des données et des transactions de gestion reflétées dans la comptabilité. Les défaillances en matière d'accès aux programmes informatiques, en matière de gestion des changements et en matière d'exploitation informatique constituent un risque que les données traduites, in fine, dans le système comptable ne soient pas fiables.

Notre approche d'audit

Les travaux réalisés ont consisté à :

- Mettre à jour notre connaissance du système d'information de votre société ;
 - Revoir les contrôles généraux informatiques des applications GP3, Assu-sinistre, Sepia, Assuweb et Geode sur les aspects suivants :
 - Sécurité logique
 - Gestion des changements
 - Exploitation informatique
-
-

Autres risques

Systèmes d'information

Contrôle	Application SURAVENIR			
	GEODE (PÉRIMÈTRE DELOITTE)	SEPIA (PÉRIMÈTRE PWC)	ASSU SINISTRES (PÉRIMÈTRE PWC)	GP3 (PÉRIMÈTRE PWC)
	Assurance Vie	Emprunteur		Placements
Sécurité logique				
Types d'accès aux applications	ANS	ANS	GSICA	ANS
Créations et modifications des accès				
Suppressions des accès				
Comptes à droits étendus et génériques				
Revue des droits d'accès				
Robustesse des mots de passe				
Gestion des changements				
Tests des évolutions et validation pour MEP				
Ségrégation des environnements				
<div><div>KO compensé</div><div>Non testé</div><div>OK</div></div>				

Autres risques

Systèmes d'information

Application	Volet ITGC	Déficiences
GP3	Robustesse des mots de passe	<p>Les règles de sécurité des mots de passe ne sont pas suffisamment robustes :</p> <ul style="list-style-type: none"> GP3 : aucune règle de construction / renouvellement n'est paramétrée <p><i>Nous notons que le projet de migration vers GP4 prévoit le déploiement d'un mécanisme SSO/LDAP pour aligner les pratiques des connexions aux normes de contrôles internes pratiquées par le groupe.</i></p>
GP3	Comptes à droits étendus et génériques	<p>Dans le cadre de la revue des comptes applicatifs GP3 par la MOA, 19 comptes génériques potentiellement non légitimes ont été identifiés. Ces comptes ont été taggués comme étant « à analyser » mais cette analyse n'a pas été réalisée.</p> <p><i>Notre revue des logs a permis de nous assurer de l'absence de connexion injustifiée sur la période auditée (2021).</i></p>
GP3	Revue des droits d'accès	<p>La revue d'habilitation a été réalisée pour l'ensemble des comptes utilisateurs. Néanmoins, les actions de remédiation ne sont pas systématiquement appliquées, ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action « user générique à analyser » : 22 comptes identifiés qui n'ont pas fait l'objet d'une modification suite à la revue ; Action « profil non adapté » : 1 compte identifié qui n'a pas fait l'objet d'une mise à niveau du profil suite à la revue ; <p><i>Nous notons que le projet de migration vers GP4 prévoit la diminution du nombre de profils par utilisateurs ainsi que la suppression des comptes génériques dont l'utilisation n'est pas justifiée.</i></p>
Assu Sinistres Sepia	Tests des évolutions et validation pour MEP	<p>De manière générale, la liste des tickets clos extraite depuis JIRA ne nous permet pas d'identifier de manière précise le domaine applicatif (Sepia et/ou Assu Sinistres) concerné par des modifications.</p> <p>L'ensemble des changements par application nous a donc été signifié lors des entretiens avec les MOA, à travers une revue de la liste de tous les changements applicatifs :</p> <p><i>Assu Sinistres</i> : par entretien avec la MOA applicative, nous comprenons qu'il n'y a pas eu de changement (évolutif/projet) sur le domaine applicatif Assu Sinistres au cours de l'exercice audité (2021).</p> <p><i>Sepia</i> : Les changements à caractère évolutif ont été taggués manuellement par la MOA applicative à notre demande afin que nous puissions déterminer la population de nos tests, sans néanmoins garantir l'exhaustivité de cette population. De plus, nous notons l'absence de lien direct entre les tickets JIRA et ITSM SNOW (outil de livraison en production utilisé par la DEXT).</p>

Autres risques

Systèmes d'information

Application	Volet ITGC	Déficiences
Assu Sinistres	Revue des droits d'accès	<p>La revue des habilitations effectuée n'est pas exhaustive:</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle porte uniquement sur les comptes disposant des niveaux d'accès 410 et 900 (900 étant le niveau possédant les habilitations les plus sensibles), alors qu'il existe 8 niveaux d'accès (un niveau d'accès regroupe un ensemble d'utilisateurs ayant les mêmes habilitations). - au sein de chaque niveau revue, la MOA vérifie la légitimité des comptes uniquement pour ceux de type PERSO (il s'agit de comptes non rattachés à un profil) <p>Par ailleurs, la formalisation de la revue ne permet pas d'identifier le ou les action(s) de contrôle réalisé(s), ainsi que la conformité de la démarche de revue. En revanche, nous avons pu tester de façon satisfaisante le processus de désactivation/révocation des comptes de collaborateur sur cette application.</p>
Assu Sinistres	Comptes à droits étendus et génériques	<p>Nous identifions 301 comptes disposant des niveaux d'accès 900 (900 étant le niveau possédant les habilitations les plus sensibles sur le périmètre assurances emprunteurs). Dans le cadre de nos tests, nous avons identifié 5 comptes non justifiés sur un échantillon de 25.</p> <p>Suite à notre revue, une demande de modification du niveau d'habilitation a été initiée par la MOA sur les comptes identifiés. Nous ne pouvons pas procéder à des tests compensatoires consistant à vérifier la nature des actions menées par les utilisateurs concernés en raison de l'obsolescence de l'application (absence de logs).</p>
Geode Sepia	Création de droits d'accès	<p>Les créations d'habilitations dans Geode et dans Sepia ne font pas systématiquement l'objet d'une demande correctement formalisée : nous avons identifié 5 créations sur 11 pour lesquelles les droits attendus n'ont pas été spécifiés dans la fiche d'habilitation. Par ailleurs, une création de compte n'a pas fait l'objet d'une validation préalable par le supérieur hiérarchique.</p> <p>Afin de couvrir le risque associé, nous avons obtenu une confirmation a posteriori de la légitimité des droits d'accès pour chacun des comptes en anomalie.</p> <p>Nous recommandons de sensibiliser les responsables hiérarchiques à l'importance de compléter des fiches d'habilitation de manière exhaustive et précise. Seules les habilitations demandées doivent être créées. Par ailleurs, nous recommandons de systématiquement demander la validation du supérieur hiérarchique avant toute création ou modification de droits.</p>
Geode Sepia	Désactivation des accès	<p>Les droits d'accès des collaborateurs sortants ne sont pas systématiquement désactivés. En effet, nous avons identifié 3 comptes utilisateurs qui n'ont pas été désactivés après le départ des collaborateurs entre Juin et Août 2021.</p> <p>Afin de couvrir le risque associé, nous nous sommes assurés que les comptes des 3 utilisateurs ont été désactivés dans l'annuaire groupe SARAH le jour de leur départ. Sans compte SARAH actif, les utilisateurs n'ont pas pu se connecter aux applications Geode ou Sepia.</p>

Méthode d'évaluation

- Comme indiqué dans les annexes aux comptes annuels, dans le cadre de la préparation des comptes, Suravenir procède à des estimations et des hypothèses. Elles peuvent concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.
- Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.
- **Méthodes d'évaluation appliquées identifiées sur l'exercice**

Comptes annuels

Dans le cadre de nos travaux sur les comptes annuels, nous avons notamment examiné les évaluations portant sur :

- Tests de dépréciation des placements (pages 12 & 13 de l'annexe aux comptes annuels)
- Provision globale de gestion (page 15 de l'annexe aux comptes annuels),
- Provisions pour sinistres à payer (pages 15 et 16 de l'annexe aux comptes annuels)
- Provisions pour risques croissants (page 16 de l'annexe aux comptes sociaux)

Il est à noter que

- Le poids des estimations dans les comptes des sociétés d'assurance est particulièrement important (détermination des provisions techniques mais aussi de certains éléments de valorisation d'actifs),
- Ces sujets sont complexes et souvent en interaction les uns avec les autres,
- La marge d'erreur potentielle ne peut pas, dans la plupart des cas, être absorbée par le seuil de signification,
- Ces évaluations font appel aux jugements d'experts, dont les évolutions comprennent nécessairement une part de subjectivité, propre aux jugements d'experts.

De ce fait, la responsabilité de l'auditeur sur ces estimations ne peut aller au-delà de la vérification de leur caractère raisonnable. Nous attirons votre attention sur la manière dont se forme notre jugement sur ces estimations :

Nos objectifs

S'assurer du caractère raisonnable des estimations et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination

Nos travaux

- Prendre connaissance des principes et modalités de détermination des estimations concernées;
- Examiner les données utilisées;
- Apprécier l'environnement de contrôle interne dans lequel ces estimations sont élaborées;
- Mettre en œuvre des procédures de validation telles que l'examen du calcul des estimations, la confrontation à nos propres évaluations développées indépendamment, ou l'observation de la matérialisation ultérieure des scénarios, lorsqu'il y a un recul suffisant.

Déroulement de la mission

Nous n'avons pas rencontré de difficultés pendant le contrôle légal des comptes.

Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La direction n'a pas identifié de points relatifs à la continuité d'exploitation qui nécessiterait d'être mentionné dans l'annexe.

Nos travaux ne conduisent pas à porter d'informations complémentaires à votre connaissance.

La mission de certification des comptes ne consiste toutefois pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la personne ou de l'entité contrôlée (art. L.823-10-1 du code de commerce).

Contrôle interne

La nature et l'étendue des travaux que nous avons effectués sur le contrôle interne ont été déterminés en fonction des travaux que nous avons estimé nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes. Ils n'avaient pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société et nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne.

Nous n'avons pas relevé de déficience majeure dans le système de contrôle interne comptable et financier de la société Suravenir.

Nous n'avons pas relevé tous les points d'amélioration qu'une étude plus approfondie du contrôle interne permettrait d'identifier.

Fraude

Rôles respectifs

La prévention et la détection de la fraude sont de la responsabilité de la direction et de la gouvernance. Ceci inclut la mise en place de contrôles internes garantissant notamment la protection des actifs, la fiabilité des comptes et la conformité aux lois et règlements applicables. Il nous appartient, en tant que commissaires aux comptes, d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Déclarations écrites demandées

Nous avons demandé à la direction de nous confirmer par écrit les trois points suivants :

- Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre ;
- Elle nous a communiqué son appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ;
- Elle nous a signalé les fraudes suspectées ou avérées dont elle a eu connaissance, susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes.

Procédures d'audit

Nos procédures d'audit prévoient :

- Des entretiens avec la Direction financière, le contrôle permanent et la conformité et l'audit interne afin de prendre connaissance des cas de fraudes, du processus d'évaluation du risque de fraude et des procédures mises en œuvre afin de répondre à ce dernier,
- D'évaluer si les programmes et contrôles conçus par les différentes équipes pour éviter le risque d'erreurs matérielles dues à une fraude sont efficaces et mis en place,
- D'intégrer de l'imprédictibilité dans la nature, la périodicité et l'étendue de nos procédures d'audit,
- D'identifier, de sélectionner et de tester les écritures manuelles.

En application de l'article L. 823.12 alinéa 2 du Code de commerce, le Commissaire aux Comptes est tenu d'effectuer une révélation des cas de fraudes au Procureur de la République.

Nous n'avons pas eu connaissance de cas de fraude interne survenu sur l'exercice 2021.

Dispositions législatives, réglementaires ou statutaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris en considération le risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non-respect éventuel de textes légaux et réglementaires.

Nos travaux n'avaient pas pour but de contrôler la correcte application, par la société, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Pour permettre au comité des comptes de réaliser sa mission, il nous appartient de vous communiquer, au même titre qu'au directoire et au conseil de surveillance, les manquements par rapport aux obligations légales, réglementaires et statutaires que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ou dont nous avons été avisés, sans avoir à rechercher l'existence de ces manquements. Il nous appartient également de signaler à la plus prochaine assemblée générale les irrégularités que nous aurions relevées au cours de notre mission.

Nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance de cas importants de non-respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ou de cas mentionnés par les différents corps de contrôle de la société ou du groupe que nous avons jugés pertinents pour permettre au comité des comptes d'accomplir ses tâches.

Synthèse des anomalies non corrigées

Nos travaux nous conduisent à porter à votre connaissance les anomalies relevées et non corrigées ci-dessous :

- Revalorisation des provisions mathématiques d'assurance vie : cette revalorisation a un impact sur les montants présentés ci-après dans le tableau. Cependant, l'impact est nul au niveau du montant des provisions techniques brutes.
- Surestimation de la valeur des placements et provisions techniques des contrats en unité de compte (UC) sur les fonds H2O: cette surévaluation a un impact sur le total bilan uniquement. Les postes impactés sont présentés ci-après:

K€	Bilan		Compte de résultat	
	Actif	Passif	Débit	Crédit
Revalorisation des provisions mathématiques d'assurance vie				
3E - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		(39 140)		
3B - Provisions d'assurance vie		39 140		
Surévaluation des placements et des provisions techniques des contrats en unité de compte (UC)				
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats UC	(21 646)			
4 - Provisions techniques des contrats en UC		(21 646)		
10 - Ajustements ACAV (moins-values)			21 646	
6B - Provisions sur contrats en unité de compte				21 646

Points en suspens

Comptes annuels

Indication sur l'obtention des explications et documents requis

L'ensemble des documents et explications nécessaires à la formation de notre opinion a été obtenu

Répartition des travaux au sein du collège

	PwC	Deloitte
ACTIF		
Actifs corporels et incorporels		X
Placements immobiliers détenus en direct		X
Placements financiers Euro	X	
Placements UC	X	
Adossement Actif/Passif UC	X	
Avances aux assurés		X
Trésorerie		X
Réassurance	X	
Autres postes d'actif	X	X

PASSIF		
Capitaux propres		X
Passifs subordonnés	X	
Provisions techniques Euro		X
Provisions techniques UC, dont PGP		X
Provisions liées aux contrats de prévoyance et emprunteur	X	
Provisions pour risques et charges	X	
Personnel et engagements sociaux	X	
Autres postes de passif	X	X

	PwC	Deloitte
COMPTE DE RESULTAT		
Cycle technique prévoyance/emprunteur (primes & sinistres)	X	
Cycle technique épargne/retraite (primes & sinistres)		X
Commissions	X	X
Résultat financier	X	
Participation aux bénéfices - distribution aux assurés (hors UC)		X
Ajustements ACAV	X	
Résultat exceptionnel	X	X
Frais généraux et répartition des frais généraux		X
Impôts et taxes		X
AUTRES		
Engagements hors bilan	X	
Test sur les OD	X	X
Liasses de consolidation et retraitements IFRS	X	X
Revue fiscale		X
Revue informatique (selon répartition des sections)	X	X
Revue des actuaires	X (prév)	X (épargne)

Annexes

Identification de l'associée d'audit principale

Les associées signataires au titre de l'exercice 2021 sont :

Deloitte & Associés

Estelle Sellem

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet Deloitte & Associés

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président du comité des comptes,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que « Deloitte » fait référence à un cabinet membre du réseau Deloitte, ou l'une des entités affiliées, ou à Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL). Chaque firme membre du réseau Deloitte constitue une entité indépendante et juridiquement distincte des autres firmes membres. DTTL ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus à propos de notre réseau : www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de DTTL, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés. Deloitte fournit des services professionnels dans le domaine de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. Deloitte, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Estelle SELLEM

Associée

Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président du comité des comptes,

En application des dispositions de l'article L. 823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que PwC France est membre de PwC international.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos au 31.12.2021, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. PwC, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior manager et les managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L. 822-10 et L.822-14 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.8 20-3 du code du commerce détaillant les prestations fournies à nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code du commerce.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

Associée

Table de correspondance

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. a) Déclaration d'indépendance des cabinets	41-42
Article 11 2. b) Identification de l'associée d'audit principale ayant pris part au contrôle	40
Article 11 2. c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	N/A
Article 11 2. d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le comité d'audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	7
Article 11 2. e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	8-9
Article 11 2. f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	38
Article 11 2. g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	14
Article 11 2. h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	10-12
Article 11 2. i) Indication et explication des appréciations relatives à des événements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien... dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	32

Table de correspondance

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la direction a remédié ou non à la faiblesse en question	33
Article 11 2. k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches	35
Article 11 2. l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	30
Article 11 2. m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	N/A
Article 11 2. n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	N/A
Article 11 2. o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés	37
Article 11 2. p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit, problèmes significatifs découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la direction, tout autre problème découlant de l'audit qui selon le jugement professionnel de l'auditeur est important-pour la supervision du processus d'information financière	31
Article 11 3. Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	N/A
Article 5 3. b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par les réseaux du cabinet PwC et du cabinet Deloitte	N/A